AP
21
.C312
1920

U d'/ of Ottawa
39003013505374

ANNEXE BIBLIOTHÈQUE
uOttawa
LIBRARY ANNEX

NO. 1

CORRIGEONS-NOUS !

A PROPOS DE DIVISIONS TERRITORIALES

Division

Division se dit, en français, des parties plus ou moins grandes d'un pays, d'un territoire, qui sont placées sous l'autorité administrative d'un chef, d'un supérieur, d'un commis principal. Ex.: Division militaire ; — division ecclésiastique ; — division d'enregistrement.

Bien que les termes *division* et *circonscription* soient à peu près synonymes, il semble préférable de dire *circonscription électorale*, plutôt que *division électorale*, pour désigner la partie de territoire que représente un député, et d'employer *circonscription*, plutôt que *division*, pour désigner la partie de territoire que représente un sénateur ou un membre du conseil législatif.

Les divisions ou circonscriptions territoriales prennent, selon le cas, différents noms particuliers. Ainsi, on donne le nom de *province* à une grande division territoriale administrée pour l'ordinaire par un gouverneur particulier ; de *province ecclésiastique* à la circonscription territoriale placée sous la juridiction ecclésiastique d'un métropolitain ; de *diocèse* à la circonscription territoriale placée sous la juridiction ecclésiastique d'un évêque ou d'un archevêque ; d'*archevêché* ou d'*archidiocèse* (ce dernier terme n'est pas dans les dictionnaires, mais s'emploie couramment en France) à la circonscription territoriale ou à la province ecclésiastique placée sous la juridiction ecclésiastique d'un archevêque ; d'*évêché* à la circonscription territoriale placée sous la juridiction ecclésiastique d'un évêque ; de *district* à une circonscription territoriale sur laquelle s'exerce une juridiction judiciaire, administrative, etc. ; de *seigneurie* au domaine qui appartient ou qui a été primitivement concédé à un seigneur.

Comté

Les Français donnent ce nom à certaines divisions administratives des Iles-Britanniques.

Dans la province de Québec, le *comté* est une division territoriale établie pour les fins municipales. Ex.: Le comté de Lévis. Ce terme est à conserver.

Comme les *comtés* et les circonscriptions électorales ont souvent les mêmes limites et portent généralement le même nom, on confond les *comtés* avec les circonscriptions électorales. Ex.: Le député du comté de Lévis. Il faut dire: Le député du collège électoral de Lévis, ou tout simplement : Le député de Lévis.

Canton

En France, le canton, qui est composé de plusieurs communes, est une division territoriale de l'arrondissement, qui est lui-même une division du département.

Au Canada, à défaut d'équivalent français, on emploie ce terme pour désigner ce que les Anglo-Canadiens appellent un *township*, c'est-à-dire une division territoriale établie dans les domaines de la Couronne. Le *canton*, lorsqu'il commence à se coloniser, forme généralement une unité territoriale placée sous l'autorité administrative d'un conseil municipal présidé par un maire. Il finit par se diviser en plusieurs municipalités, lorsque la population y est devenue nombreuse.

Il est incorrect d'employer *canton* pour désigner telle ou telle partie d'une localité ou d'une terre, comme dans cette phrase : A Sainte-Anne, il y a des *cantons* où la grêle a gâté la récolte. Il faut dire : Il y a des endroits. . .

Domaine

AP
21
C312
1920

Ce terme ne s'emploie absolument, en France, que pour désigner le domaine national, le domaine de l'État. Ex.: Les forêts du domaine ; — le receveur des domaines.

On a donc tort d'employer ce terme absolument, en certaines parties du Canada, pour désigner tantôt un ancien domaine seigneurial, tantôt une partie de domaine seigneurial qui a été concédée, tantôt une partie de domaine seigneurial qui est restée la possession du seigneur ou de ses descendants. Au lieu de : La récolte sera abondante dans le *domaine*, il faut dire : La récolte sera abondante dans la seigneurie X, ou dans telle partie de la seigneurie X.

Paroisse

La paroisse, en français, est une circonscription territoriale où s'exerce le ministère d'un curé. Ex.: La paroisse de Notre-Dame.

Dans les campagnes canadiennes, comme les limites de la paroisse se confondent souvent avec celles de la commune, de la municipalité, on donne généralement à celle-ci le nom de *paroisse*. Ex.: Le maire de la *paroisse* de Neuville. Quand, dans une paroisse, le village forme une municipalité distincte, le reste de la paroisse constitue généralement une seule municipalité et porte le nom de *paroisse*. Au lieu de : La *paroisse* de X, ou la municipalité de la *paroisse* de X, on devrait dire : La municipalité de X, ou tout simplement: X.

Municipalité

En France, on donne généralement le nom de *commune* à la circonscription territoriale qui est placée sous l'autorité administrative de magistrats municipaux, et l'on réserve le nom de municipalité à l'ensemble des magistrats municipaux ou au siège de l'administration municipale. Ex.: La commune a une population de... ; — la municipalité a décidé de reconstruire tel pont ; — je me rends à la municipalité.

Mais on peut fort bien désigner sous le nom de municipalité la circonscription territoriale qui est placée sous l'autorité administrative de magistrats municipaux. Ex.: La municipalité des Trois-Rivières.

Au Canada, la municipalité est dite *locale* ou *de comté*, selon qu'elle embrasse le territoire d'une seule commune ou municipalité ou qu'elle est composée de plusieurs communes ou municipalités d'un même comté. On donne aussi le nom de *municipalité scolaire* à toute circonscription territoriale dont les écoles sont administrées par un corps de fonctionnaires spéciaux dits *commissaires d'écoles* ou *syndics d'écoles*. Les termes *municipalité rurale* et *municipalité de campagne* s'emploient quelquefois pour désigner une *municipalité de paroisse* ou *de canton*, par opposition à *municipalité de village*, *de ville* ou *de cité*. Ces différentes appellations ne devraient être en usage que dans le langage du législateur et de l'administration.

Rang

Au Canada, on donne couramment le nom de *rang* à une suite de terres voisines les unes des autres et aboutissant à une même ligne. Ex.: Posséder une terre dans le quatrième *rang*. D'ordinaire, un chemin, dit *chemin de front*, se trouve tracé dans la ligne à laquelle aboutissent les terres d'un *rang*. Si cette ligne sépare deux *rangs* et que les propriétaires des terres de ces deux *rangs* ont leurs habitations près de cette ligne, les deux *rangs* forment alors un *rang double ;* sinon, chacun des deux rangs est un *rang simple*. Les rangs portent aussi, surtout dans les anciennes seigneuries, le nom de *concessions* ou de *côtes*. En français, le mot *rang* peut fort bien se dire de la ligne sur laquelle une suite de choses est disposée. Ex.: Un rang d'arbres, de collines. Mais il ne s'emploie pas absolument pour désigner une suite de terres, d'habitations. On peut cependant le *conserver* faute d'équivalent français.

Comme la locution *les concessions*, l'expression *les rangs* s'emploie pour désigner la campagne hors des villages. Ex.: Il a été élevé dans les *rangs*. Il faut dire : Il a été élevé chez un cultivateur, hors du village ou loin du village, selon le cas.

Arrondissement

En France, l'arrondissement est une grande circonscription territoriale, une subdivision d'un département, qui est elle-même composée de plusieurs cantons et d'un plus grand nombre de communes.

Au Canada, on n'emploie le terme d'*arrondissement* que pour désigner une petite circonscription territoriale. Ainsi, on donne le nom d'*arrondissement d'écoles* ou *arrondissement scolaire* à chaque section d'une *municipalité scolaire*, et celui d'*arrondissement de vote* (et même *de votation* !) à chaque subdivision électorale d'une municipalité ou d'une circonscription électorale. En France, la subdivision électorale s'appelle une section de vote.

(*Conservez ce feuillet.—À suivre.*)

LE COMITÉ D'ÉTUDE
DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA.

NO 2

CORRIGEONS-NOUS !

A PROPOS DE DIVISIONS TERRITORIALES

(*Suite.*)

Concession

En français, *concession* signifie : abandon fait à quelqu'un de la libre disposition d'une chose. Ex.: Obtenir la concession d'une terre dans le domaine national. Par extension, ce terme se dit aussi des terrains concédés et particulièrement des terres que l'État donne à des particuliers dans une colonie nouvelle, à condition qu'ils les défrichent et les cultivent. Ex.: On lui donna une concession dans la Nouvelle-France.

Au Canada, *concession* se dit en outre d'une suite de terres voisines les unes des autres et situées hors des villes et des villages, mais ne comprend pas généralement les *rangs* du bord de l'eau. Ex.: Sa terre est dans la troisième *concession*. Cet emploi de *concession*, pour désigner une suite de terres concédées autrefois à des colons par l'État ou par un seigneur, ne peut se justifier. Voir la note concernant *Rang*.

On se sert aussi, au Canada, de la locution *les concessions* pour désigner la campagne hors des villages, ou bien des territoires ouverts à la colonisation plus récemment que le lieu où l'on parle. Ex.: Il demeure dans *les concessions* ; — il est allé s'établir dans *les concessions*. On devrait dire : Il demeure en pleine campagne, hors du village ou loin du village, selon le cas ; — il est allé s'établir dans une colonie nouvelle.

Côte

Ce mot se dit, en France, des rivages de la mer. Ex.: Côte escarpée ; — les côtes de France ; — les habitants des côtes. Par extension, il se dit des habitants des côtes. Ex.: Toutes les côtes avaient couru aux armes.

Chez nous on donne le nom de *côtes* aux bords du Saint-Laurent, aux *rangs* en général, et particulièrement à la suite des terres qui aboutissent au Saint-Laurent. La *côte* est,

ordinairement, la *concession* ou le *rang* du bord de l'eau, surtout des bords du Saint-Laurent.

Commune

La commune, en France, est une ville, un bourg, un village ou une réunion de hameaux formant une unité territoriale, sous la juridiction administrative d'un maire assisté d'un conseil municipal ; c'est une municipalité. Ex.: Habiter une commune importante.

Au Canada, le terme de *commune* s'emploie pour désigner le terrain qui, dans une municipalité rurale, sert ou a servi de pâturage commun aux animaux de ferme de cette municipalité ou d'une section de cette municipalité. L'emploi de ce terme est tombé en désuétude. Aujourd'hui, il faut dire : *champs communaux*, ou tout simplement : *communaux*.

Cité

La cité, en France, est l'ensemble des habitants d'une ville ; c'est une collectivité, un corps social et moral, une sorte de personnification. Pour désigner le territoire d'une ville, l'agglomération des maisons qui y sont construites, on se sert généralement du mot *ville* ; *cité* n'est alors usité que dans la poésie et dans le style soutenu ; c'est ainsi que Racine a écrit :

Le Seigneur a détruit la reine des cités.

On dira fort bien : Notre cité (c.-à-d. la population de notre ville) a célébré avec éclat la fête nationale. Mais il faut dire : Les rues de la ville (et non de la *cité*) étaient toutes décorées de drapeaux.

Quartier

Ce terme s'emploie, en français, pour désigner les divisions d'une ville. Ex.: Habiter le quartier Montcalm.

Au Canada, on donne le nom de *quartier résidentiel*, par opposition à *quartier commercial*, aux quartiers où il y a peu ou pas de boutiques et d'usines, où se trouvent surtout des habitations, des résidences. Le mot *résidentiel* ne se trouve dans aucun dictionnaire ; en France, on dit : *quartier*

bourgeois. Quartier commercial est aussi une locution vicieuse ; c'est *quartier commerçant* ou *marchand* qu'il faut dire.

Bourg

Un bourg, en France, est un grand village où il se tient des marchés.

La plupart des municipalités que les lois canadiennes désignent sous le nom de *ville* (*town* en anglais) sont des bourgs.

Faubourg

On donne, en France, le nom de *faubourg* à toute partie d'une ville qui est au-delà de ses portes et de son enceinte. Ex.: Le faubourg Saint-Jean (à Québec).

Faubourg ne peut s'employer pour désigner un village ou un simple hameau. C'est donc à tort qu'on dit quelquefois chez nous : Aller au *faubourg*, aller au bureau de poste du *faubourg*, en parlant d'un village ou du bureau de poste d'un hameau.

Fort

Un fort est un ouvrage de terre ou de maçonnerie destiné à protéger une ville, un port, un passage, etc. Ex.: Le fort de Beaumont (qui était destiné à protéger l'entrée du port de Québec).

C'est à tort que l'on donne quelquefois, au Canada, le nom de *fort* à certains villages qui étaient autrefois fortifiés afin de résister aux attaques des sauvages, ou même à certains villages, à certains gros hameaux qui n'ont jamais été fortifiés. Il faut dire : Le village, et non le *fort* de Verchères, à moins qu'on ne veuille parler de l'ancien fort où s'illustra Madeleine de Verchères.

Bien

On lit dans le dictionnaire de l'Académie (édition de 1877), à propos de ce mot : «Il se dit quelquefois, absolument, d'un bien de campagne, d'une propriété rurale. *Il a un petit bien à quelques lieues de la ville. Il vit dans son bien, sur son bien.*» Cette locution semble tombee en désuétude, depuis

1877 ; en tout cas, elle ne se trouve ni dans le *Dictionnaire général* de Hatzfeld et Darmesteter ni dans le *Nouveau Larousse illustré*, qui sont plus récents. On fera donc bien de ne l'employer que dans la langue familière et de dire, dans la langue littéraire : bien de campagne, propriété rurale.

Notons, en passant, que *bien*, pris absolument, n'a jamais eu, en France, le sens de bien de ville, ni celui de terre paternelle. Il est donc incorrect de dire : Il possède un beau *bien* à Montréal ; — c'est lui qui a hérité du *bien*.

Lot

Ce terme s'emploie, en France, pour désigner les parties du terrain qu'on a divisé en lopins à bâtir. Mais il ne paraît pas avoir cours dans la langue de la bonne compagnie, et il vaut mieux employer les locutions morceau de terre, lopin de terre, de préférence à lot, quand on parle d'une section de terre ou de terrain.

On donne aussi, chez nous, le nom de lot aux terres dont se composent les rangs. Laissons ce terme à l'administration et, dans la langue commune, disons tout simplement : terre, terrain, domaine. *Lopin de terre* ne serait pas, semble-t-il, un équivalent exact, car cette locution se dit surtout d'un petit morceau de terre, d'un champ, d'une partie d'un domaine.

Sucrerie

Une sucrerie, d'après les dictionnaires du bon usage, est le lieu où l'on fait du sucre, comme celui où l'on raffine le sucre. On peut donc donner le nom de *sucrerie* à la maisonnette où se fabrique le sucre d'érable, à la *cabane à sucre*.

Mais rien ne justifie l'emploi de *sucrerie* pour désigner le peuplement d'érables, l'*érablière* (ce mot a de la naissance, bien qu'il ne soit pas admis dans le français commun), où, d'ordinaire, on établit les sucreries. Il faut dire : forêt d'érables, peuplement d'érables, à moins qu'on ne préfère employer le néologisme canadien *érablière*.

(*Conservez ce feuillet.—A suivre.*)

LE COMITÉ D'ÉTUDE
DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA.

NO 3

CORRIGEONS-NOUS !

A PROPOS DE DIVISIONS TERRITORIALES

Emplacement

L'Académie définit ainsi ce mot : « Lieu, place considérée comme propre à y construire un bâtiment, à y faire un jardin, etc.» Puis elle ajoute : « Il se dit plus ordinairement des espaces de terrain environnés de rues, de bâtiments. *Voilà un bel emplacement pour une maison; choisir un bon emplacement. L'emplacement de son jardin est très beau. Il a un grand emplacement. Emplacement à vendre.*»

Chez nous, le mot *emplacement* s'emploie en outre pour désigner un petit morceau de terrain dans la campagne, sans égard à l'emploi qu'on en peut faire et par simple opposition à terre, à ferme. Ex.: Cette terre avait autrefois quatre-vingt-dix arpents de superficie, mais on en a détaché un *emplacement* d'un arpent carré. En parlant de ce lopin de terre, on pourra cependant fort bien dire : Ce serait un bel emplacement pour une école, ou pour une beurrerie.

Terre à bois, terre en bois debout

Ces locutions n'ont pas cours en France, bien qu'on trouve *terre en bois debout* dans Salone (*la Colonisation de la Nouvelle-France*). Il faut dire : bois, terre non défrichée, selon l'idée qu'on veut exprimer.

Le large, les larges

Le large, en français, se dit spécialement de la haute mer, de la partie de la mer qui est à distance des côtes. Ex. : Gagner le large.

Chez nous, la locution *le large* se dit aussi, par extension, de la partie des lacs ou des rivières qui est la plus éloignée de la terre. Ex. : Vous pouvez aller vous baigner, mais n'allez pas au *large* = mais ne vous éloignez pas du bord.

Chez nous, la locution *le large* s'emploie en outre en parlant des terres en culture, et sert à désigner cette partie des

fermes qui est éloignée des habitations. Pour nos terriens, gagner *le large*, c'est aller dans la partie éloignée de leur terre, à *l'autre bout* de leur ferme, comme ils disent aussi.

La locution *les larges* se dit aussi, chez nous, des terres, des régions qui sont éloignées du Saint-Laurent. Ex. : Il paraît qu'il a gelé dans *les larges*, la nuit dernière = il paraît qu'il a gelé, la nuit dernière, dans les régions éloignées du fleuve.

Le haut, les hauts

De façon générale, le haut est, en français, la partie élevée d'un objet. Ex.: Le haut d'une montagne, d'une tour, d'un arbre, d'un clocher, d'une maison, de la tête.

En parlant d'une rue, on peut fort bien se servir de la locution *le haut* pour désigner la portion extrême de cette rue qui est située du côté de la partie élevée de la ville, ou, si une rivière traverse ou longe la ville, pour désigner la partie de cette rue qui est la plus éloignée de la rivière. Ainsi, le haut de la rue Saint-Denis, à Montréal, est la partie nord-ouest de cette rue. On peut également dire, dans le même sens, le haut d'un quartier, le haut d'une ville.

La locution *le haut* est usitée chez nous avec différents sens qu'elle n'a pas en français. Ainsi, *le haut* du fleuve ou du Saint-Laurent désigne la région du haut Saint-Laurent.

Le haut sert aussi à désigner une région, un territoire ou une partie de territoire en amont ou au-dessus d'un village, de l'église d'un village. Ex.: *Le haut* de la paroisse, *le haut* du village = (quand il s'agit d'une paroisse ou d'un village situé sur les bords du Saint-Laurent) la partie ouest de la paroisse, la partie ouest du village.

Le haut se dit en outre, absolument, des régions qui sont éloignées du Saint-Laurent. Ex.: Les terres sont meilleures dans *le haut* que près du fleuve = au loin, les terres sont meilleures que le long du fleuve.

Chez nous, *le haut* d'une terre, comme *le large*, est la partie de cette terre qui est à distance du *chemin de front*, de l'habitation qui y est construite. Ex.: Vous cherchez mon mari ? Il travaille dans *le haut* de la terre = à l'extrémité de la terre.

On donne quelquefois le nom de *les Hauts* à l'Outaouais supérieur, au Haut-Canada, à l'Ouest canadien. Ex.: Pendant sa jeunesse, il a travaillé longtemps dans *les Hauts*.

Enfin, la locution *les hauts* sert aussi, chez nous, à désigner les hautes terres, les parties d'une région en pente qui sont éloignées de la plaine. Mais on pourrait, à l'exemple de Paul-Louis Courier, se servir de cette locution en parlant de hauteurs, d'éminences. *Hauteurs* et *hautes terres* ne sont pas synonymes.

Le bas, les bas

De façon générale, le bas est, en français, la partie la moins élevée d'un objet. Ex.: Le bas d'une côte, d'une maison, d'une robe.

En parlant d'une rue, d'un quartier, d'une ville, on peut se servir de la locution *le bas* par opposition à la locution *le haut*. (V. l'article sur *le haut*.)

Bas du fleuve se dit fort bien en français pour désigner la partie de ce fleuve qui est voisine de son embouchure. Mais cette locution n'a pas, comme chez nous, l'acception de région du bas Saint-Laurent. On peut dire : Il navigue dans le *bas du fleuve* ; mais non : il habite le *bas du fleuve*.

Le bas est usité chez nous avec le sens de région, territoire ou partie de territoire en aval ou au-dessous du village, de l'église du village. Ex.: *Le bas* de la paroisse, *le bas* du village. Il faut dire : La partie est de la paroisse, la partie est du village (s'il s'agit d'une paroisse, d'un village situé sur le Saint-Laurent).

Chez nous, *le bas* d'une terre est la partie de cette terre qui est à proximité du *chemin de front*, de l'habitation qui y est construite. Ex.: Les hommes ont travaillé toute la matinée dans *le bas* de la terre ; cet après-midi, ils sont dans le large = les hommes ont travaillé toute la matinée à ce bout-ci de la terre ; cet après-midi, ils travaillent à l'autre extrémité.

La locution *les bas* sert aussi, chez nous, à désigner les basses terres, les parties d'une région en pente voisines de la plaine, ou bien une région à proximité du Saint-Laurent. Ex.: Ils ont eu un orage électrique dans *les bas* ; — la récolte

n'est pas belle dans *les bas*. Il faut dire : Il y a eu de l'orage (tout court) sur les bords du Saint-Laurent ; — la récolte n'est pas belle dans les basses terres.

Brûlé

On donne, chez nous, le nom de *brûlé* à une portion de forêt incendiée. C'est *brûlis* qu'il faut dire.

Abatis

Nos gens donnent le nom d'*abatis* au terrain dont ils ont coupé le bois en vue d'un défrichement et qui n'est pas encore entièrement essouché. Ex.: Les vaches pacagent dans l'*abatis*. En français, *abatis* signifie action d'abattre et ce qui est abattu : faire un abatis de bois. *Abatis*, nous semble-t-il, est un terme à conserver, même au sens canadien.

Rasis, rasé

Un *rasis* ou un *rasé*, au sens que l'on donne chez nous à ces mots, est une portion de forêt où l'on a abattu tous les arbres, mais sans l'intention de défricher. Ex. : Aller aux framboises dans les *rasis*, ou les *rasés*. Ces mots ne sont pas français. On pourrait dire : Aller aux framboises dans les bois *rasés*, dans les clairières, etc.

Renversis

On donne au Canada le nom de *renversis* à la partie de forêt dont les arbres ont été renversés par un ouragan. Ce terme n'est pas français. Les arbres renversés s'appellent *chablis*. Un *renversis* est donc une partie de forêt où il y a des chablis.

Pelée, plée

On donne, chez nous, le nom de *pelée* ou *plée* à un terrain sans arbre ni verdure, sans végétation, à une savane, ou à une étendue de forêt que le feu a rasée. Ces mots ne sont pas usités en français. Il faut dire : *terrain dénudé*, *savane*, ou *brûlis*, selon le cas.

(*Conservez ce feuillet. — A suivre.*)

LE COMITÉ D'ÉTUDE
DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA.

NO 4

CORRIGEONS-NOUS !

A PROPOS DE DIVISIONS TERRITORIALES

Désert

Le sens propre de *désert*, en français, est lieu inhabité.

Chez nous, *désert* se dit en outre d'un terrain que l'on a défriché en en arrachant les arbres, les arbrisseaux, etc., d'un terrain que l'on a défriché de quelque autre façon, ainsi que de tout endroit d'un bois, d'une forêt, où les arbres sont clairsemés. Il faut dire, dans le premier cas, *essart* ; dans le deuxième, *défriché* ; dans le troisième, *clairière*.

Limite à bois, limite

Ces locutions servent, chez nous, à désigner une partie du domaine forestier que le gouvernement concède pour l'exploitation du bois de commerce et de construction. Ex.: On annonce une vente de *limites* pour le mois prochain. L'expression consacrée en France est *concession forestière*.

———

A PROPOS DE CHEMINS

Route, chemin

Les mots *voie*, *chemin* et *route* ont une signification qui leur est commune : celle d'espace par lequel on se rend d'un lieu à un autre. Mais ils ne peuvent s'employer indifféremment l'un pour l'autre.

Voie se prend rarement au sens propre, sauf en parlant des routes romaines ou dans le langage administratif. Ex.: La voie Appienne; — la voie publique ; — une voie privée ; — ouvrir une voie nouvelle dans un quartier.

Dans la langue courante, on se sert ordinairement des mots *chemin* et *route*. *Chemin* a un sens plus général : il y a des chemins pour les piétons comme pour les voitures, tandis

que les routes ne sont que pour les voitures. Les routes sont des chemins importants, de grands chemins construits avec art ; les chemins sont moins longs et moins larges que les routes. C'est donc à tort que le code municipal de la province de Québec donne *route* comme équivalent de l'anglais *by-road* et attribue à ce mot de *route* l'acception de chemin établi dans le sens de la profondeur des terres. Une route est ce que les Anglais appellent *highway*, et peut être tracée dans le sens de la largeur comme dans le sens de la profondeur des terres. La voie qui relie le chemin d'un rang d'habitations à celui d'un autre rang est ordinairement un simple chemin ; on ne pourrait lui donner le nom de *route* que si elle faisait partie d'une grande voie de communication.

Chemin de roi, chemin du roi

Chez nous, on donne le nom de *chemin de roi* ou *chemin du roi* au grand chemin qui conduit de tel à tel village ou de telle à telle ville, ainsi qu'au chemin public qui traverse les terres d'un rang sur leur largeur et à proximité des habitations construites sur ces terres. Disons *route* ou *chemin*, selon le cas. Ex.: Le *chemin du roi* de la Côte de Beaupré = la route de la rivière Montmorency à Saint-Joachim ; — le *chemin du roi* de la Rivière-aux-Pins = le chemin de la Rivière-aux-Pins.

Chemin de front, de rang, de base

Chez nous, on donne aussi le nom de *chemin de front*, *chemin de rang* ou *chemin de base* au chemin public qui traverse les terres d'un rang sur leur largeur et à proximité des habitations construites sur ces terres. Disons *route* ou *chemin*, selon le cas. Ex.: Le *chemin de front* du deuxième rang = le chemin du deuxième rang.

Chemin de concession

On désigne, chez nous, sous le nom de *chemins de concessions* ou *chemins des concessions* les chemins publics établis hors des villes et des villages. Ex.: Aujourd'hui, les *chemins de concessions* sont aussi beaux que les rues des villages. Cette

façon de parler n'est pas admissible. Disons plutôt : en pleine campagne, les chemins sont aussi praticables que dans les villages.

Chemin de ligne

Un chemin public établi dans la ligne séparative de deux cantons ou de deux seigneuries prend quelquefois, chez nous, le nom de *chemin de ligne*. Disons tout simplement *route* ou *chemin*, selon le cas.

Sortie, chemin de sortie

On donne, chez nous, le nom de *sortie* ou *chemin de sortie* au chemin public ou privé qui conduit à un grand chemin. L'emploi de *sortie* semble légitime, du moins lorsqu'il s'agit d'un chemin privé. Dans le cas de chemins publics, disons tout simplement *chemin*.

Travers, chemin de travers

On désigne, chez nous, sous le nom de *travers* ou *chemin de travers* un chemin public ou privé établi sur le travers d'une ou de plusieurs terres. Ces dénominations ne sont pas admises en français. Quand un chemin mène plus directement que la grande route au point où l'on veut arriver, on peut l'appeler *traverse* ou *chemin de traverse ;* dans les autres cas, servons-nous des termes *route* ou *chemin*, selon le cas.

Descente

Descente se dit, en français, d'un endroit par où l'on descend. Ex.: La descente d'un montagne.

Chez nous, le mot *descente* (on prononce aussi *descende*) s'emploie en outre pour désigner un chemin public, en pente ou non, qui va d'un rang à un rang plus ancien ou moins éloigné. Ex.: La *descente* du quatrième rang. Le même chemin peut s'appeler *montée* ou *descente*, selon le lieu où l'on parle ou dont on parle. Ainsi, le chemin public établi entre le troisième et le quatrième rang d'une municipalité est une *montée* pour les habitants du troisième rang et une *descente* pour les habitants du quatrième. L'équivalent français de *descente* est *chemin* ou *route*, selon le cas.

Montée

Dans le langage correct, *montée* se dit d'un endroit par où l'on monte, particulièrement d'une pente à gravir dans une route.

Chez nous, le mot *montée* s'emploie en outre pour désigner tantôt un chemin privé allant du chemin public à une habitation, et même jusqu'au bout d'une terre, tantôt un chemin public, montant ou non, allant d'un rang à un rang moins ancien ou plus éloigné. Ex. : Si tu arrangeais ta *montée*, on pourrait arrêter chez toi ; — la *montée* du quatrième rang. Dans ce dernier exemple, *montée* est synonyme de *descente* ou de *route*, et son équivalent français est *chemin* ou *route*, selon le cas. Dans le premier exemple, l'équivalent français de *montée* est *avenue* ; on pourrait dire aussi : *chemin privé*.

Chemin de charriage

Le *chemin de charriage*, dans le langage de nos gens, est un chemin privé établi pour effectuer le charroi du bois, des céréales, etc. Cette locution n'a pas cours en France. Il faut dire : *chemin d'exploitation*, *chemin forestier*, ou simplement *chemin privé*, selon ce dont il s'agit.

Chemin de bois, chemin de chantier

Nos gens appellent *chemin de bois*, *chemin de chantier*, e chemin qui a été établi dans un bois, dans une forêt. Il faut dire : *chemin forestier* ou *route forestière*, selon le cas.

Chemin simple, chemin double

On donne, chez nous, le nom de *chemin simple* au chemin établi sur la neige pour traîneaux tirés par un seul cheval, et celui de *chemin double* au chemin établi sur la neige pour attelages de front ou au double chemin établi sur la neige. Disons tout simplement : *chemin pour traîneaux à un seul cheval*, *chemin pour attelages de front*, ou *double chemin*, selon le cas.

(*Conservez ce feuillet. — A suivre.*)

LE COMITÉ D'ÉTUDE
DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA.

NO 5

CORRIGEONS-NOUS !

A PROPOS DE CHEMINS

Chemin croche

Nos gens désignent sous le nom de *chemins croches* les chemins publics établis sur la neige pour attelages de front. Cette appellation doit être rejetée. Disons : *chemin pour attelages de front.*

Chemin de pied

Nos gens appellent *chemins de pied* les chemins étroits pour les piétons. C'est *sentier* qu'il faut dire.

Corderoi, pavé, chemin de pontage, chemin ponté, chemin de planches

On donne, chez nous, le nom de *corderoi*, de *pavé*, de *chemin de pontage*, de *chemin ponté*, ou de *chemin de planches*, au mauvais chemin qu'on a garni de fascines, de rondins ou de troncs d'arbres pour le rendre praticable. Le nom de *corderoi* nous vient de l'anglo-américain *corduroy* qui s'emploie avec la même signification. En français, on dit : *chemin fasciné*, *chemin paillé*, *chemin bachonné*. Les chemins fascinés s'établissent avec des fascines sur le sable ou sur les terrains fangeux ; les chemins paillés s'établissent avec de petits arbrisseaux sur le sable ; et les chemins bachonnés s'établissent avec des bachons ou rondins sur les terrains fangeux. (Notons, en passant, qu'un rondin est un morceau de bois de chauffage laissé rond, non fendu, et qu'il y a, par conséquent, des rondins qui ont été coupés dans des troncs d'arbres assez gros.)

Rencontre

On donne, au Canada, le nom de *rencontres* aux voies latérales qui servent, de-ci, de-là, à la rencontre des voitures dans les chemins d'hiver ou dans les chemins étroits établis dans les bois. Ex.: L'hiver, il y a généralement deux *rencontres* dans la *descente* du troisième rang. On dit aussi

place de rencontre, avec le même sens. Ces *rencontres* ou *places de rencontre* sont de véritables voies d'évitement. A défaut d'équivalent français, on pourrait se servir de la locution *voie de rencontre*.

Traverse

La traverse, en France, c'est le chemin de traverse, le chemin qui mène plus directement que la grande route au point où l'on veut arriver.

Chez nous, une *traverse* est un chemin établi sur la glace qui recouvre une rivière, un lac, et allant d'une rive à l'autre. Ex.: La *traverse* de Verchères. Ce terme de *traverse* nous semble bien approprié.

Une *traverse* est aussi, chez nous, l'endroit où l'on passe une rivière à gué ou en bateau. On doit dire *gué* dans le premier cas, et *passage d'eau* ou *passage* dans le second.

Nos gens donnent, à tort, le nom de *traverses* aux endroits où un chemin, une route, une rue, traverse une voie ferrée, sans différence de niveau. C'est *passage à niveau* qu'il faut dire.

Rue

Sur la rue signifie, en français: *avec vue sur la rue*. Ex.: Habiter un appartement sur la rue.

On demeure *sur* un boulevard, *dans* ou *sur* une avenue, *sur* une place, mais on demeure *dans* une rue. Demeurer *sur* la rue, marcher *sur* la rue, fumer *sur* la rue sont des façons de parler incorrectes. On marche *dans* la rue, *sur* le trottoir ou *sur* la chaussée, et l'on fume *dans* la rue.

Boulevard

Un boulevard est une large voie bordée d'arbres qui a été établie autour d'une ville ou dans l'intérieur d'une ville. Ex. : Le boulevard Langelier (à Québec) ; — le boulevard Saint-Joseph (à Montréal).

Mais le mot *boulevard* ne se dit pas, en France, pour désigner les routes, si larges, si longues soient-elles, qui traversent la campagne pour mettre des villes ou des villages en communication. C'est donc à tort que l'on donne quelquefois le nom de *boulevard* à la route Édouard-VII (qui s'étend de Saint-Lambert, près Montréal, à Rouse's Point).

De même, c'est imiter mal à propos les Anglo-Américains que d'appeler *boulevards* les rues où les automobilistes ne sont pas tenus de céder le passage à ceux qui veulent traverser ces rues aux intersections. En bon français, on ne peut donner le nom de *boulevard* qu'à une rue large et bordée d'arbres.

Avenue

En France, l'*avenue* est une voie par laquelle on arrive dans un lieu. Ex.: Prendre l'avenue qui conduit à une maison. *Avenue* s'y emploie aussi dans un sens spécial pour désigner une large voie publique, ordinairement bordée d'arbres, par laquelle on arrive à un palais, à un château, à une place, etc. Ex.: L'avenue des Braves (la voie qui conduit au monument des Braves (à Québec) ; — l'avenue de l'Opéra (à Paris).

C'est à tort que l'on donne, au Canada, le nom d'*avenues* à de simples rues pour les distinguer des rues qui les croisent. Cet abus, qui nous vient des États-Unis, est à éviter.

Sentier

Le sentier, dans la langue courante, est un chemin étroit pour les piétons, dans les champs, dans les bois ou dans les montagnes.

Au Canada, on se sert aussi du mot *sentier* (qu'on prononce parfois *chenkier*) pour désigner un chemin d'hiver établi pour les voitures à travers les champs. Ce chemin d'hiver est un chemin de traverse ou une traverse.

Carré

Carré se dit au Canada d'un square, d'un jardin public au milieu d'une place. Ex.: Le carré Viger (à Montréal). En français, un carré est une pièce de terre carrée, ou à peu près carrée. Ex.: Un carré de légumes. A l'avis de quelques philologues français, le terme canadien *carré* est préférable à *square*. En tout cas, on peut dire *place* ou *jardin* au lieu de *square*.

A PROPOS DE MAISONS D'HABITATION

Bloc

Ce terme dont nous nous servons pour désigner certaines constructions est un anglicisme. Il faut dire *pâté de maisons*,

îlot, maisons collectives, immeuble ou maison de rapport, construction de grande dimension, maison d'habitation, selon le cas. Un *pâté de maisons* est un assemblage de maisons formant une masse séparée des maisons voisines ; un *îlot* est un petit groupe de maisons, isolé des autres maisons voisines par des rues, des terrains vagues ; on appelle *maisons collectives* un groupe de maisons non isolées les unes des autres ; un *immeuble de rapport, une maison de rapport* sont des immeubles d'assez grande dimension dont la location donne des revenus au propriétaire.

Bâtisse

Bâtisse n'est usité en France qu'en parlant du gros œuvre, c'est-à-dire des fondations, des murs et de la toiture d'une construction. C'est donc à tort que nous nous servons de ce terme pour désigner un immeuble, un édifice, un bâtiment, une maison. Il faut dire: L'hôtel du gouvernement ou le palais législatif, et non les *bâtisses du parlement*; les bâtiments de la ferme, et non les *bâtisses* de la ferme; se construire une belle maison, et non se construire une belle *bâtisse.*

Maison à appartements, appartements

En France, on donne généralement le nom de *maison de rapport* à la maison à plusieurs étages, habitée par plusieurs locataires dont chacun vit isolément, et surveillée par un concierge. Cette appellation a le tort de s'appliquer aussi bien à un immeuble divisé en bureaux qu'à une maison d'habitation. L'abbé Klein, dans son livre *Au Pays de "la Vie intense"*, emploie le terme *maison à appartements* pour désigner une maison d'habitation divisée en plusieurs appartements et placée sous la surveillance d'un concierge ; nous pourrions, semble-t-il, faire de même, ou nous servir simplement du terme *appartements.* Ex. : Construire une maison à appartements ; — Habiter les appartements Champlain.

(*Conservez ce feuillet. — A suivre.*)

LE COMITÉ D'ÉTUDE
DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA.

NO 6

CORRIGEONS-NOUS!

A PROPOS DE MAISONS D'HABITATION

Maison privée

On donne, chez nous, le nom de *maison privée* à une maison d'habitation, à une résidence, somptueuse, bourgeoise ou modeste, par opposition à hôtel garni, pension ou bureau. Ex. : J'ai loué une chambre dans une *maison privée*, c'est-à-dire chez un particulier, dans une maison d'habitation ; — X n'est pas au bureau ; il est parti pour sa *maison privée*, c'est-à-dire pour sa demeure, pour sa résidence.

Cottage

En français, *cottage* n'a qu'une acception : il signifie maison de campagne de style rustique. C'est donc à tort que nous employons ce terme pour désigner une maison de ville isolée, individuelle. Ex. : Se construire un *cottage* sur l'avenue des Braves = s'y construire une maison isolée, une maison individuelle.

Ces termes de *maison isolée* et de *maison individuelle* sont aussi les équivalents de ce que les Anglais appellent *self-contained house*.

Maison semi-détachée

Cette appellation est une traduction littérale de *semi-detached house*. Elle désigne la maison qui n'est isolée que d'un côté et qui tient à une maison également isolée d'un seul côté. Les *maisons semi-détachées* sont celles qui sont réunies deux à deux. Dans un ouvrage sur les habitations ouvrières, un auteur français leur donne le nom de *maisons jumelées*.

Pension, maison de pension

En français, une *pension* est une maison où on loge et nourrit pour de l'argent. C'est à tort que nous donnons le nom de *pension* ou de *maison de pension* à la maison où l'on nourrit seulement pour de l'argent. Il faut dire *restaurant, établissement de traiteur*, etc. Ex. : A la *pension* où je

prends mes repas on ne loue pas de chambres = chez le restaurateur, chez le traiteur, chez les gens où je prends mes repas, on ne loue pas de chambres.

De même, c'est à tort que nous disons *maison de pension* pour *pension*. En France, une maison où on loge et nourrit pour de l'argent s'appelle une pension, tout court.

Pension privée, maison de pension privée

La pension où l'on est censé vivre comme l'on vit en famille s'appelle en France une *pension bourgeoise*, une *pension de famille*. C'est parler incorrectement que de la désigner sous le nom de *pension privée* ou de *maison de pension privée*.

Il est également incorrect de donner le nom de *pension privée* ou de *maison de pension privée* à la maison d'un particulier où l'on nourrit des étrangers pour de l'argent à la table de famille. Au lieu de dire : Je prends mes repas dans une *pension privée*, disons : Je prends mes repas dans une famille, chez la famille X.

Maison de chambres

C'est là une pauvre traduction de *rooming house*. Dans la plupart des cas, on pourrait traduire *rooming-house* par les termes français *garni* ou *chambres garnies*. Ex.: Tenir un *rooming house* = tenir un garni ; — Loger dans un *rooming-house* = loger en garni ; — Jean Brunot, *rooming house* = Jean Brunot, chamores garnies.

Flat

Ce terme anglais s'emploie, chez nous, pour désigner les appartements ou logements qui ont tous leurs planchers au même niveau. En français, il faut dire *plain-pied* (qui est un nom invariable) ou *appartement de plain-pied*.

Tènement, tèlement

Tènement se dit fort bien en français en parlant d'une réunion de terres, de bâtiments qui se tiennent. Mais c'est barbariser que de donner à un logement le nom de *tènement*, ou de *tèlement* (qui est une déformation de *tènement*).

Bas

Bas ne s'emploie pas absolument, en français, pour désigner l'étage inférieur d'une maison, d'un immeuble. Il faut dire *rez-de-chaussée*, *soubassement*, *bas de maison*, selon le cas. Ex.: J'ai loué un rez-de-chaussée, non pas un *bas*.

Loyer

Le loyer, c'est le prix convenu moyennant lequel le propriétaire d'un immeuble cède l'usage de cet immeuble ou de partie de cet immeuble pour un temps déterminé. Mais *loyer* n'a pas le sens de logement. Ne disons donc pas : Je me cherche un *loyer* de six pièces ; mais : Je me cherche un logement de six pièces.

Allonge, rallonge, acul, racul, bas-côté, ampoule, cuisine d'été, petite cuisine

Ces termes ne s'emploient pas en français pour désigner la construction qui tient au corps principal d'une maison ou d'un édifice ou qui y a été ajoutée pour l'agrandir. Il faut dire *aile* ou *annexe*. Ex. : La cuisine est dans l'annexe, et non dans l'*allonge*, dans le *bas-côté* ;— Construire une aile, et non une *rallonge*, une *ampoule*.— L'hiver on n'entre dans la maison que par l'annexe, non par la *cuisine d'été*.

Maçonne

La partie d'une construction qui est faite de pierres, de briques, de mortier, de ciment, s'appelle *maçonnerie* et non *maçonne*. Ex. : La maçonnerie (et non la *maçonne*) achève. *Maçonne* est une locution provinciale.

Solage

Ce terme n'est pas français au sens que nous lui donnons. Il faut dire *fondations* ou *fondement*. Ex. : Les fondations (non pas le *solage*) de cette maison sont en béton.

Toit français, comble français

Nous donnons le nom de *toit français* ou de *comble français* au toit et au comble dont la partie inférieure est en pente raide et la partie supérieure, en pente plus douce. En France, on les appelle *toit* ou *comble brisé*, *toit* ou *comble coupé*, *toit* ou *comble en mansarde*, *toit* ou *comble à la Mansart*.

Avant-couverture

Ce mot n'est pas dans les dictionnaires. Il faut y substituer, selon le cas, *avant-toit*, *auvent* ou *larmier*. L'avant-toit est la partie d'un toit ou d'une couverture qui est en saillie ; l'auvent est le petit toit en saillie au-dessus d'une porte qui abrite contre la pluie ; le larmier est la corniche extérieure d'une maison, formant saillie pour faire égoutter la pluie à distance, le long des murs.

Renvoi d'eau

La corniche extérieure d'une maison, formant saillie pour faire égoutter la pluie à distance, le long des murs, prend aussi, chez nous, le nom de *renvoi d'eau*. C'est *larmier* qu'il faut dire.

Nous donnons aussi le nom de *renvoi d'eau* à la partie du bas d'une croisée, du seuil d'une porte, qui renvoie au dehors l'eau de la pluie. Cela s'appelle en français *jet d'eau*.

De même, c'est *évier*, *égout* ou *tuyau d'égout*, non pas *renvoi d'eau*, qu'il faut dire pour désigner le conduit qui amène les eaux sales d'une maison au canal d'égout.

Dalle, dalot

Une dalle est un auget placé au bas d'un toit pour recevoir les eaux pluviales et les déverser ensuite dans les tuyaux de descente, et un dalot est une ouverture pratiquée au travers du bordage pour faire écouler les eaux hors d'un navire. Mais on ne peut donner le nom de *dalle*, ni celui de *dalot*, au tuyau qui conduit les eaux pluviales de la dalle à la terre. Il faut dire *tuyau de descente*.

Récollet

Le tuyau coudé qui surmonte une cheminée et tourne sur un pivot de façon que la fumée soit dans la direction du vent s'appelle chez nous un *récollet*. C'est *gueule de loup* ou *tourne-vent* qu'il faut dire.

(*Conservez ce feuillet.— A suivre.*)

LE COMITÉ D'ÉTUDE
DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA.

NO 7

CORRIGEONS-NOUS !

A PROPOS DE MAISONS D'HABITATION

Cap

Nous nous servons couramment du terme *cap* pour désigner : 1° la pièce de bois ou de tôle dont on recouvre le faîte d'un toit ; 2° la pièce de pierre ou de tôle percée à jour dont on revêt le sommet d'une souche de cheminée pour en protéger le mortier ou la brique contre la pluie ; 3° la construction dont on surmonte la tête d'une cheminée pour empêcher la pluie de s'y introduire et le vent d'y rabattre la fumée. *Cap* n'a aucune de ces acceptions, dans le bon langage. Il faut dire *faîteau* dans le premier cas, *mitron* ou *couronnement* dans le deuxième, et *chapeau* dans le troisième.

Chapeau

Si *chapeau* peut se dire de la construction dont on surmonte la tête d'une cheminée pour empêcher la pluie de s'y introduire et le vent d'y rabattre la fumée, ce terme ne peut s'employer pour désigner la pièce de bois ou de tôle dont on recouvre le faîte d'un toit, ou la pièce de pierre ou de tôle percée à jour dont on revêt le sommet d'une souche de cheminée. Il faut dire *faîteau*, *mitron* ou *couronnement*, selon le cas.

Carré

Nous donnons le nom de *carré* à la partie de la maison, généralement de forme rectangulaire, qui est comprise entre la cave et le comble. Ex. : Le *carré* de cette maison a vingt-cinq pieds par quarante, et sa hauteur est de douze pieds. Le *carré* est le corps de la maison.

Trémeau

La partie de mur comprise entre deux fenêtres, entre deux portes, s'appelle *trumeau*, non pas *trémeau*, comme on la désigne chez nous.

Rentourage

On donne, chez nous, le nom de *rentourage* aux assemblages de planches ou de madriers qui forment les pans de gros murs ou en couvrent l'extérieur. *Rentourage* n'est pas français. Il faut dire *remplissage en bois* ou *revêtement en bois*, selon le cas.

Double de planches, rang de planches

Nos gens mettent un ou deux *doubles* ou *rangs* de planches pour couvrir une face ou une surface quelconque, ou pour construire un pan de mur. Ni *double* ni *rang* ne s'emploient avec ce sens en France. On dit : *couche*, *paroi*, *couvert* ou *fond* de planches. Ainsi, Hatzfeld et Darmesteter définissent le verbe *planchéier* : " garnir d'un fond de planches assemblées ", et Ramée, dans son *Dictionnaire général des termes d'architecture*, dit que *planchéier*, c'est " couvrir de planches, jeter un couvert de planches sur une face ou sur une surface quelconque ".

Larmière

Ce mot est français ; mais il ne s'emploie que dans le langage des veneurs. Pour désigner les corps formant saillie sur la paroi extérieure des murs, et destinés à faire égoutter la pluie à distance, il faut dire *larmier*, non pas *larmière*.

Acoyau

Dans un comble, la pièce de bois qui est posée sur la base des chevrons et l'angle du mur, de manière à dépasser la saillie de l'entablement et à former l'avance de l'égout du toit, doit s'appeler *coyau*, non pas *acoyau* ni *acouyau*. *Acoyau* est un terme provincial.

Excédage, aile, oreille

L'*excédage*, dans le parler de nos charpentiers, de nos menuisiers, c'est tout ce qui excède un pan de maison, un mur, l'aplomb d'un mur, etc., c'est la partie excédante d'un toit, d'un plancher de galerie, etc. Ex. : Mets deux pouces d'*excédage* = fais dépasser, fais excéder (la planche, etc.) de deux pouces. L'*excédage* est un avant-toit, un larmier,

une avancée, une saillie, un égoût, un dépassement, etc., selon le cas.

Aile et *oreille* se disent aussi, chez nous, de la partie de la toiture qui excède le pignon. On peut dire : bordure latérale du toit.

Plancher de la couverture, fausse couverture

Nos gens appellent *plancher de la couverture* le fond de planches assemblées dont on garnit les combles et sur lequel on pose les bardeaux, la tôle, etc. Ce plancher ou couvert de planches porte, en France, le nom de *voligeage*, parce qu'il est généralement fait avec des *voliges* ; mais *plancher* n'est pas incorrect : le voligeage est un plancher.

Clabord, déclin

On donne couramment, chez nous, le nom de *clabord* et de *déclin* aux planches qui ont été spécialement préparées pour servir au revêtement extérieur des pans de maisons, de bâtiments. Ces planches se disposent horizontalement. Les unes, qu'on appelle en France *planches imbriquées*, s'assemblent à recouvrement, comme dans le bordage des embarcations. Les autres, que les techniciens désignent sous le nom de *frises*, s'assemblent à rainures et languettes, la languette en haut ; afin d'éviter l'accumulation de l'eau dans les joints, on pratique généralement une gorge sur l'arête extérieure de la planche, près de la languette.

On donne aussi, chez nous, le nom de *clabord* et de *déclin* au revêtement extérieur des murs, des pans de maisons, de bâtiments, fait avec des planches imbriquées ou des frises.

Clabord est la francisation de l'anglo-américain *clapboard* ; *déclin* semble une déformation de *clin*, qui ne s'emploie en français qu'en parlant du bordage des embarcations.

Bay-window

Ce terme, qui est d'usage courant chez nous pour désigner les fenêtres en saillie, est anglais. En France, on se sert du mot *bow-window*, qui est un synonyme anglais de *bay-window* ; mais il est préférable d'employer la locution française *fenêtre en saillie*. Ex. : Il y a deux fenêtres en saillie

sur la façade principale de cette maison. Et l'on dira : s'asseoir à une fenêtre en saillie de préférence à : s'asseoir dans un *bay-window* ou *bow-window*.

Perron

Ce terme désigne, en français, l'escalier de quelques marches construit devant une des façades d'une maison et terminé par une plate-forme sur laquelle s'ouvre une porte d'entrée. *Perron* peut aussi se dire de cette plate-forme elle-même. Mais il ne faut pas confondre *perron* avec *galerie*. Tandis que le perron est une espèce de palier de l'escalier qui conduit à la porte d'entrée, la galerie est une plate-forme plus vaste qui peut régner sur une ou plusieurs façades de la maison. Les ouvrages de maçonnerie, en forme de galerie ou de balcon, élevés au-dessus du sol environnant, sur le devant d'une maison, sont des terrasses.

Porte d'en avant, porte d'en arrière

On entend souvent, chez nous, des phrases comme celle-ci : Si la *porte d'en avant* est *barrée*, vous irez entrer par la *porte d'en arrière*. En bon français, on dit : Si la porte de devant est fermée, vous irez entrer par la porte de derrière.

Porte de dehors

Nous donnons le nom de *porte de dehors* à toute porte par laquelle on peut entrer dans une maison ou en sortir. Ex.: Ferme donc la *porte de dehors*, ça commence à se refroidir. La *porte de dehors* est une entrée, une sortie, une porte d'entrée, une porte de sortie.

(*Conservez ce feuillet.— A suivre.*)

LE COMITÉ D'ÉTUDE
DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA.

NO 8

CORRIGEONS-NOUS !

A PROPOS DE MAISONS D'HABITATION

Contre-porte

Une contre-porte est, en français, une seconde porte que l'on met devant la porte d'entrée d'une maison ou d'un appartement pour garantir contre le froid. C'est à tort que nous donnons le nom de *contre-porte* au volet ou aux doubles volets de bois qui, placés dans les feuillures, à l'extérieur d'une baie de porte, peuvent se refermer sur la porte. Ces *contre-portes* sont des contrevents.

Porte double, porte simple

Une porte double est, en français, la porte opposée à une autre, dans une même baie, soit pour la sûreté ou le secret du lieu, soit pour que la chaleur d'y conserve. Pour désigner une porte en deux parties, on doit dire *porte à deux battants* ou *à deux vantaux*, et non *porte double*. Ce que nous appelons *porte simple* est une porte à un seul battant ou à un seul vantail.

Double-porte, fausse-porte

En français, une double porte, c'est deux portes placées l'une au-devant de l'autre, dans une même baie, et une fausse porte, c'est une porte feinte. C'est à tort que nous donnons les noms de *double-porte* et de *fausse-porte* à la seconde porte que l'on met devant la porte d'entrée d'une maison ou d'un appartement pour garantir contre le froid. Il faut dire *contre-porte* ou *porte double*.

Porte des fournisseurs

Ce ne serait pas barbariser que d'appeler *porte pour les fournisseurs* la porte qui sert aux fournisseurs. Mais l'usage a consacré un terme spécial pour désigner cette porte, celui de *porte de service*, et il est préférable de l'employer.

Bas de porte

En français, le bas d'une porte est la partie inférieure du battant ou des battants de cette porte; tandis que la pièce de bois ou de pierre qui recouvre l'aire d'une embrasure de porte et contre laquelle se fait le battement de la porte est le pas de la porte ou le seuil. Il faut dire donc : Ils causaient assis sur le seuil, sur le pas de la porte ; mais non : sur le *bas de porte*, ni sur le *bas* de la porte.

Porte grillée, porte de grille, porte de passe, porte de screen

Ces termes sont usités chez nous pour désigner le vantail de gaze, surtout de gaze métallique, qu'on met, l'été, à la place du vantail d'une porte d'entrée ou d'une contre-porte, pour empêcher les mouches d'entrer tout en laissant pénétrer l'air. Ils sont à rejeter. Disons plutôt *porte-moustiquaire*, ou plus simplement *moustiquaire*.

Châssis

Il ne faut pas confondre *châssis* avec *fenêtre*. Le châssis est le cadre de bois ou de métal qui soutient les carreaux de vitre fermant une ouverture, une baie. La fenêtre est, proprement, l'ouverture ménagée dans un des murs d'une construction pour laisser pénétrer l'air et le jour. Par extension, *fenêtre* peut se dire du châssis vitré qui ferme cette ouverture ; mais *châssis* ne peut se dire de l'ouverture elle-même. On se met à la fenêtre, et non au *châssis*, pour voir les passants ; on jette quelque chose par la fenêtre, et non par le *châssis*. *Croisée* peut s'employer indifféremment pour *châssis* et pour *fenêtre* à tous ses sens.

Châssis double

L'hiver, les fenêtres de nos maisons ont un double châssis, c'est-à-dire deux châssis, l'un intérieur et l'autre extérieur. Nous donnons le nom de *châssis double* à celui des deux qu'on met au-devant du premier pour empêcher le froid. Bien qu'en France la porte extérieure d'une double porte s'appelle *porte double* ou *contre-porte*, le terme *châssis double* ne paraît pas s'y employer pour désigner le châssis extérieur

d'un double châssis ; les dictionnaires du bon usage ne donnent que le mot *contre-châssis* pour désigner ce châssis extérieur. A l'approche de l'hiver, nous poserons donc les contre-châssis, plutôt que les *châssis doubles*.

Barreau, barreautin

Les petits morceaux de bois croisés qui séparent les carreaux d'un châssis de verre (de même que les traverses de bois ou de pierre qui divisent une croisée en deux parties) sont des *croisillons*, non pas des *barreaux* ni des *barreautins*. Les *barreaux* d'une fenêtre, d'un soupirail, sont de petites barres servant de clôture.

Jalousie

Une jalousie est une espèce de contrevent formé de planchettes parallèles qu'on peut remonter ou baisser à volonté au moyen d'un cordon, tandis que la persienne est un châssis de bois qui s'ouvre comme une croisée ou un contrevent, et sur lequel les lames fixes ou mobiles sont assemblées à égale distance et en abat-jour. On ouvre une persienne ; on lève ou baisse une jalousie. La plupart de nos *jalousies* (ou *jalouseries*) sont donc des persiennes.

Taquet, toquet

En France, un taquet est une petite pièce de bois qui soutient l'extrémité d'un tasseau, qui maintient l'encoignure d'un meuble, et un toquet est une petite toque, une sorte de bonnet pour les femmes, pour les enfants. *Taquet* et *toquet* n'ont pas en français la signification que nous leur donnons. La pièce de bois ou de fer qui tourne autour d'une vis ou d'un clou et qui sert à maintenir les châssis et les portes fermés ou les contrevents ouverts est un tourniquet.

Gril, grille, screen, passe

Nous donnons le nom de *gril*, de *grille*, de *screen* ou de *passe* au châssis de bois sur lequel on a monté de la gaze, surtout de la gaze métallique, et qu'on met, l'été, au-devant d'une croisée pour empêcher les mouches d'entrer quand celle-ci est ouverte. Ces termes ne sont pas admis en France,

du moins avec cette signification. Nous recommandons de dire *châssis-moustiquaire*, ou plus simplement *moustiquaire*.

Vitrau

De façon générale, nous donnons le nom de *vitrau* à un châssis vitré de petite dimension, ainsi qu'au panneau de verre d'une devanture de magasin. Ce mot n'est pas français, et ni *vitrail* ni *vitraux* ne peuvent s'employer en français pour désigner autre chose qu'une croisée à croisillons de fer ou de plomb ou un châssis de métal garni de vitres de diverses couleurs. Nos *vitraux* sont de petits châssis vitrés, ou des carreaux, ou bien des vitrines (de magasin).

Blind, blind en toile, blind en lattes

Nous donnons le nom de *blinds* ou de *blinds en toile* aux morceaux de nattes ou d'étoffe qui se mettent devant les fenêtres d'une maison pour abriter contre le soleil, et qui se lèvent ou se baissent à l'aide d'un ressort. C'est *store* qu'il faut dire.

Les *blinds en lattes*, comme on appelle quelquefois les treillis de bois formés de planchettes parallèles, qu'on place devant les fenêtres et qu'on peut remonter ou baisser à volonté, sont des jalousies.

Auvent

Ce mot désigne, en français, le petit toit en saillie qui se trouve placé au-dessus de l'entrée d'une maison, d'une boutique, pour abriter contre la pluie. C'est à tort que nous donnons le nom d'auvent à l'espèce de rideau de toile que l'on met devant une fenêtre, une porte, une vitrine, pour garantir contre le soleil et la poussière ; c'est *store* qu'il faut dire. La toile placée au-devant d'une boutique, d'un magasin, pour garantir les marchandises du soleil, porte aussi le nom de *banne*.

(*Conservez ce feuillet.— A suivre.*)

Le Comité d'étude
de la Société du Parler français au Canada.

NO 9

CORRIGEONS-NOUS !

Carreau

Nous donnons le nom de *carreau* à la partie de porte ou de fenêtre qu'on peut ouvrir sans ouvrir la porte ou la fenêtre entière, pour donner de l'air, etc.; à la partie dormante ou mobile de la boiserie d'une porte ou d'une fenêtre qui se trouve au-dessus des battants dont elle diminue la hauteur, et qui est souvent vitrée ; aux châssis qui ferment les petites ouvertures d'une cave; de façon générale, à tout châssis ou panneau qui ferme une petite ouverture servant généralement à ventiler. Ex. : La chambre est pleine de fumée; ouvre donc le *carreau* ; — As-tu fermé le *carreau* au-dessus de la porte ? — Les rats vont entrer, si tu laisses les *carreaux* de la cave ouverts ; — Ferme le *carreau* du garde-manger. Dans le premier exemple, il faut dire *vasistas*, au lieu de *carreau* ; dans le deuxième, *imposte* ; dans le troisième, *soupirail* (non pas *soupirau*, comme nous disons quelquefois) ; et dans le dernier, *fermeture mobile* (de bouche d'aération, de jour), ou bien *coulisse*, s'il s'agit d'une planche ou d'un volet qui glisse dans une rainure.

Porte de cave

En plusieurs endroits de notre province, on ne donne le nom de trappe qu'à la porte posée horizontalement sur une ouverture qui a été pratiquée dans le plancher d'un grenier, et l'on appelle *porte de cave* la porte posée horizontalement sur une ouverture à rez-de-chaussée. Il faut dire *trappe* dans ce cas-ci comme dans l'autre. Une *porte de cave* est une porte qui est posée verticalement dans une ouverture pratiquée dans un des murs de la cave ou dans une ouverture placée au haut d'un escalier conduisant à la cave.

Ravalements

Un ravalement est, en français, un enfoncement pratiqué dans un corps de maçonnerie ou de menuiserie. Mais ce mot

ne peut s'employer, ni au singulier ni au pluriel, pour désigner soit la face supérieure d'un mur sur le bord de laquelle s'appuie le toit d'une maison, soit le dessus de la sablière, soit le grenier d'une maison. Disons donc : coucher sous les combles, et non sur les *ravalements* ; tu trouveras cet outil sur le dessus de la sablière, et non sur les *ravalements*.

Soliveau

Les grosses pièces de charpente qui, dans nos maisons, supportent les planchers sont des *poutres* ou des *solives*, non pas des *soliveaux*. Les soliveaux ne sont que de petites solives.

Plancher de bas, plancher de haut

Par *plancher*, il faut entendre, en français, l'assemblage de solives recouvert de planches, planchettes, etc., qui forme plate-forme sur l'aire d'un rez-de-chaussée ou qui sépare les étages d'une maison. La face supérieure de cet assemblage s'appelle non pas *plancher de bas*, mais *parquet*, lorsqu'elle est formée de planchettes étroites, dures et polies, et *plancher ordinaire*, ou *plancher* tout court, lorsqu'elle est formée de planches ordinaires jointives. On pourrait dire aussi *plancher d'en bas*. La surface horizontale qui constitue la partie supérieure d'une chambre, d'une salle, s'appelle *plafond*, non pas *plancher de haut*. On peut, toutefois, employer *plancher* pour plafond, quand le contexte indique clairement qu'il s'agit de la partie supérieure d'une chambre :

> Et que ton corps goutteux, plein d'une ardeur guerrière,
> Pour sauter au plancher fit deux pas en arrière.
>
> (Boileau, *le Lutrin*.)
>
> Le galant fait le mort, et du haut d'un plancher
> Se pend la tête en bas.
>
> (LaFontaine, *le Chat et le vieux Rat*.)

Boisure

Le revêtement en bois des murs d'une pièce s'appelle *boiserie*, non pas *boisure*. Disons donc : Cette boiserie a besoin d'être peinte de nouveau, et non : Cette *boisure* a besoin d'être *repeinturée*.

Appartement

Le mot *appartement* se dit évidemment en France, comme chez nous, pour désigner une simple chambre, puisque Littré et Bescherelle recommandent de ne pas l'employer avec cette acception. Le mot consacré par le bon usage pour désigner une simple chambre est *pièce*, non pas *appartement*, qui signifie logement de plusieurs pièces. Disons donc : Je voudrais louer un logement, un appartement de quatre pièces, et non pas : Je voudrais louer un logement de quatre *appartements*.

Salon double

On donne, chez nous, le nom de *salon double* au salon composé de deux pièces communiquant ensemble par une large arcade ou par une large baie non cintrée. Cette appellation, paraît-il, n'est pas usitée en France. On pourrait dire *salon de deux pièces*, *double salon*, ou *salons en enfilade*.

Porte d'arche

Nous donnons le nom de *portes d'arche* aux portes de grande dimension (qu'elles soient cintrées ou non cintrées, brisées, à battants ou à coulisse, pleines ou vitrées) ou aux grandes ouvertures qui sont établies entre deux pièces d'une habitation. Cette appellation n'est pas française. Il faut dire : portes pliantes, portes à coulisse, arcades, baies, etc., selon le cas.

Living-room, living

Comme les Anglais, nous ménageons dans nos logements, surtout dans les maisons de ville, une pièce où la famille puisse se réunir, se tenir habituellement.

Les Français font de même depuis quelque temps, et, comme nous, ils donnent à cette pièce le nom de *living-room* (nous disons même *living* tout court), car ce terme anglais n'a pas encore d'équivalent dans le français courant ; mais ils font *living-room* féminin, tandis que nous faisons ce mot masculin.

Chez nous, on a proposé de désigner la *living-room* sous le nom de *vivoir*. Ce néologisme, formé à l'image de *fumoir*,

ne semble pas de bon aloi. Si le fumoir est la pièce où l'on se tient, où l'on se réunit pour fumer, la *living-room* est-elle bien une pièce où l'on se tienne, où l'on se réunisse pour vivre ? Quelques architectes de France ont traduit *living-room* par *chambre de famille* ou par *salle commune*. Cette traduction nous paraît mieux inspirée. S'il nous était permis d'imposer nos vues, nous recommanderions l'emploi de *salle de famille* comme équivalent de *living-room* ; d'abord, parce que nos campagnards donnent depuis longtemps le nom de *salle* à la chambre où la famille se tient habituellement ; ensuite, parce que le mot *salle* peut s'appliquer à la pièce où l'on se tient habituellement aussi bien qu'à celle où l'on prend ses repas ; enfin, parce que le nom de *salle de famille* exprime parfaitement et sans équivoque l'idée que contient l'anglais *living-room*. Au reste, c'est le terme que le *Larousse ménager illustré* (p. 656) propose pour dénommer la *living-room*.

Pantry

Nous employons souvent ce mot anglais pour désigner l'endroit de la maison où l'on serre les provisions, celui où l'on conserve les aliments, le lieu dans lequel on garde le linge de table et la vaisselle. Il faut dire dépense, garde-manger ou office, selon le cas. Ex.: Va donc porter les légumes dans la dépense ; — tu iras serrer ce gâteau dans le garde-manger ; — apporte-moi une des serviettes qui sont dans l'office.

Cabaneau, caveau, cavreau

Nous donnons le nom de *cabaneau*, *caveau* ou *cavreau* à la petite armoire qui a été pratiquée soit dans un mur, soit sous un escalier ou une fenêtre, soit entre le plancher des mansardes et le comble. C'est *petit placard* que nous devrions dire.

(*Conservez ce feuillet.— A suivre.*)

LE COMITÉ D'ÉTUDE
DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA.

NO 10

CORRIGEONS-NOUS !

Coin à bois

Nos gens donnent le nom de *coin à bois* au réduit qui a été pratiqué sous l'escalier intérieur conduisant au grenier ou à l'étage supérieur de la maison, et dans lequel on dépose le bois destiné à chauffer le poêle ou le fourneau. Ce *coin à bois* est un bûcher. On peut aussi donner le nom de bûcher à la *boîte à bois*, à la *boîte au bois*.

Dado, beaverboard, burlap

Nous donnons le nom anglais de *dado* à certains revêtements de peu d'élévation qui garnissent les murs d'une pièce et au-dessus desquels on met généralement de la tapisserie. L'équivalent français de *dado* est *lambris d'appui* ou *lambris de demi-revêtement*. Disons donc : lambris d'appui en bois, en tuiles, en carton (non pas en *beaverboard*), en toile (non pas en *burlap*), etc. Quant aux *dados* de couleur qui imitent les véritables *dados*, ce sont des lambris d'appui feints ou de faux lambris d'appui.

Bras d'escalier

C'est à tort que nous donnons le nom de *bras d'escalier* tantôt à la balustrade qui borde un escalier, tantôt à la partie de cette balustrade qui sert d'appui à la main. Il faut dire *rampe* dans le premier cas et *main-courante* dans le second. Notons, en passant, qu'*escalier* est masculin.

Chantepleure, champleure, champlure, pompe, caduc

Chantepleure ne se dit pas en France du robinet d'une conduite d'eau ; encore moins *champleure* et *champlure*, qui ne sont que des déformations de *chantepleure*. En parlant de robinets, *chantepleure* n'est usité en français que pour désigner les robinets de tonneaux en perce. Au lieu de *chantepleure*, *champleure*, *champlure*, employons les termes *robinet de conduite d'eau*, ou *robinet* tout court si le contexte

le permet. Ex.: J'entends couler l'eau ; va donc fermer robinet (non pas la *chantepleure*).

Il ne faut pas, non plus, confondre une pompe avec un robinet de conduite d'eau, et ce serait parler improprement que de dire : Ferme la *pompe*, pour : Ferme le robinet.

Quelques-uns appellent même le robinet d'une conduite d'eau *la caduc*. C'est là une corruption des mots *l'aqueduc*, qui ne vaudraient d'ailleurs pas mieux que *la caduc* pour désigner ce robinet.

Chambre de toilette

Cette locution est française, mais, en France, on se sert généralement du terme de *cabinet de toilette* pour désigner la petite pièce où l'on va se laver, se coiffer, où l'on va faire sa toilette.

Armoire à coin

Nos gens donnent le nom d'*armoire à coin* à l'armoire de forme triangulaire qui se place dans une encoignure de chambre. En France, cette armoire s'appelle *encoignure*.

Lave-mains

Pour désigner le meuble de toilette garni des ustensiles nécessaires aux ablutions, on ne se sert plus du terme *lave-mains* dans la langue du bon usage. Ce terme a vieilli. On emploie le mot *lavabo*.

Bol, bassin

Le récipient de faïence, de porcelaine, de marbre, peu profond et à bords évasés et dont on se sert pour les ablutions, est une cuvette, non pas une *bol*. On lui donne quelquefois, chez nous, le nom de *bassin*. Évidemment, la cuvette est un bassin ; mais le terme *bassin* ne s'emploie pas absolument, en France, pour désigner la cuvette qui garnit le lavabo.

De même, le récipient d'un siège d'aisances est une cuvette, non pas une *bol*.

Planche des closets, couvert des closets

La planche mobile qui s'abat sur un siège d'aisances ou sur la cuvette d'un siège d'aisances s'appelle *abattant*.

Lit simple, couchette simple

Nous donnons le nom de *lit simple* ou de *couchette simple* au lit où une seule personne peut coucher. En France, on dit *petit lit*, ou *couchette* tout court. Un lit simple est un lit sans ornement.

Lit double, couchette double

Le lit où l'on peut coucher deux s'appelle en France *grand lit*, *lit de grandeur* ou *lit de deux personnes*, non pas *lit double*, ni *couchette double*. Dans le bon langage, le lit double est celui qu'on peut partager à volonté pour faire deux lits distincts ; ce sont les lits jumeaux.

Bède, banc-lit, baudet, sofa, crèche

Nous donnons le nom de *bède* et de *baudet* à un lit formé de deux châssis croisés en X, sur lesquels on a tendu des sangles, ou une toile. C'est *lit de sangle* qu'il faut dire.

Nous donnons aussi le nom de *bède*, de *sofa*, de *crèche* ou de *banc-lit* à un meuble qui sert de banc quand il est fermé et de lit quand il est ouvert. C'est une espèce de *canapé-lit*, qui a l'apparence d'un coffre quand il est fermé, d'un coffre qui serait surmonté d'un dossier et de deux accoudoirs comme l'étaient les bancs du treizième siècle. Notre meuble ne serait-il pas la bancasse des marins, la bancasse que les dictionnaires définissent : coffre servant de banc et de lit ? Il va sans dire que *crèche* peut s'employer métaphoriquement en parlant d'un mauvais lit, d'un grabat ; mais ce terme ne saurait désigner particulièrement notre espèce de canapé-lit.

Poteaux, pattes, pommeaux, harias de couchette

Une couchette, comme un lit, se compose de quatre pans : la tête, le pied et deux côtés. La couchette, comme le lit, est supportée, aux quatre coins des pans, par des pieds (non des *pattes*) ou par des colonnes ou des piliers (non des *poteaux*). Au haut des colonnes ou des piliers, se trouvent parfois des pommes ou pommettes (non des *pommeaux*) ; et sous les pieds, il y a généralement des roulettes (non des *harias*), ou des galets qui servent de roulettes.

Barres de couchette

Les pièces de bois ou de fer qui forment le fond du lit s'appellent *goberges* ou *barres d'enfonçures*. Les goberges sont de grandes barres qu'on place, au nombre de six ou sept, en travers du lit. Les barres d'enfonçures, beaucoup plus fortes, croisent les goberges et vont s'appuyer sur les traverses inférieures de la tête et du pied. On donne le nom d'*enfonçure* à l'ensemble de ces pièces.

Spring, spring-bed, paillasse à spring

Nous nous servons de ces termes pour désigner certains sommiers de literie, munis d'un système de ressorts. Ces sommiers portent, en France, les noms de *sommiers élastiques* ou de *sommiers métalliques*.

Draps de laine

D'après les lexiques du bon usage, les draps (de lit) sont des pièces de toile, de fil ou de coton. Nos *draps de laine* sont des couvertures de laine.

Couverte

Couverte s'est employé autrefois en France avec le sens de couverture (de lit), même dans la langue littéraire. L'expression est restée dans la plupart des parlers provinciaux ; mais elle n'est plus usitée dans le français d'école, sauf en parlant des couvertures de lit qu'emploient les militaires en garnison ou en campagne. Disons donc : une couverture de laine, et non : une *couverte* de laine.

Trompeuse

Ce terme ne s'emploie pas en France pour désigner la couverture de parade qu'on étend sur un lit pour cacher les draps, etc. On se sert du mot *couvre-pied* ou du mot *couvre-lit*. Ex.: Un couvre-lit de guipure ; — un couvre-pied de soie.

(*Conservez ce feuillet.— A suivre.*)

Le Comité d'étude
de la Société du Parler français au Canada

NO 11

CORRIGEONS-NOUS !

Catalogne, catelogne, catelone, catolone

Nous désignons sous ces noms divers les couvertures de lit que nos Canadiennes font au métier avec des retailles, avec toutes sortes de menus restes d'étoffes. Ex. : Couvrir avec une bonne *catalogne*. Ces mots de *catalogne*, *catelogne*, *catelone* sont originaires de France. Mais, là-bas, ils servent à désigner des couvertures de lit faites de laine. Comme le français de bonne compagnie n'a pas de vocable pour dénommer les couvertures que nos Canadiennes fabriquent avec des retailles, etc., nous pourrions faire usage du mot *catalogne* pour les désigner.

Confortable, conforteur, confiteur, douillette

Les Anglais donnent les noms de *comfortable* et de *comforter* à la couverture ouatée et piquée, ainsi qu'au couvre-pied fait avec du duvet. En français, c'est *courte-pointe* qu'il faut dire dans le premier cas, et *édredon*, dans le second.

Nos gens donnent le nom de *douillette* à l'édredon. Le mot *douillette* n'a pas ce sens en France ; il ne s'y dit que des pelisses moelleuses en soie ouatée.

Tête d'oreiller

Cette locution vicieuse est courante chez nous, comme dans les parlers populaires de France. Il faut dire : *taie d'oreiller*.

Menteuse, toilette d'oreiller, dessus d'oreiller

Nos gens donnent les noms de *menteuse*, de *toilette d'oreiller* de *dessus d'oreiller*, à la couverture qu'on jette sur un oreiller pour le cacher. Ces termes ne sont pas admis dans le vocabulaire français. D'ailleurs, cet article ne paraît pas en usage en France. Nous pourrions dire : *couvre-oreiller*, comme on dit : *couvre-lit*.

Ber

Ce mot a vieilli au sens de petit lit de tout jeune enfant ; il ne s'emploie plus que dans les parlers populaires, en Fran-

ce. Le terme consacré aujourd'hui par le bon usage est *berceau.*

Berçante, chaise berçante

Ces termes ne s'emploient pas en France pour désigner les chaises à oscillations sur lesquelles on peut se bercer. C'est *berceuse* ou *chaise berceuse* qu'il faut dire.

Bergère

Nous donnons le nom de *bergère* à un fauteuil dont les pieds sont supportés par des lames de bois recourbées, qui permettent de se bercer. C'est *berceuse* qu'il faut dire. La bergère, en France, est un large fauteuil dont le siège est garni d'un coussin moelleux, mais sur lequel il est impossible de se bercer.

Berce, berceau

Ces mots n'ont jamais été employés dans le bon langage de France pour désigner les lames de bois recourbées, les supports en forme d'arc qui sont à la base d'un berceau ou d'une chaise berceuse. Ces supports s'appellent *patins.*

Fournaise

Le mot *fournaise* se dit bien en France pour désigner un four incandescent, un four destiné à fondre les matières avec lesquelles on fait le verre, etc.; mais il ne s'y est jamais dit des appareils qui servent à chauffer les maisons, les appartements ou les pièces d'un logement. Ces appareils sont des calorifères, des chaudières ou des poêles. Les calorifères et les chaudières sont des appareils de grande dimension qui se placent en dehors des pièces à chauffer et qui sont destinés à réaliser un chauffage continu par l'air chaud, par la vapeur ou par l'eau chaude. Les poêles sont des appareils de petite dimension qui se placent dans les pièces ou les logements mêmes qu'on veut chauffer.

Petite fournaise

Les appareils de chauffage de petite dimension, à enveloppe métallique en forme de cylindre, de cloche, de tronc

de cône ou de tronc de pyramide, qui s'installent dans la pièce ou dans le logement même que l'on veut chauffer, portent chez nous le nom de *petites fournaises*. Ces appareils de chauffage sont des poêles ou des poêles genre tortue.

Poêle

Le poêle est un appareil de chauffage qui se place dans la pièce ou l'appartement qu'on désire chauffer. Il peut servir en même temps à la cuisson des aliments, et il garde alors le nom de poêle si son principal usage est le chauffage de la pièce ou de l'appartement où il se trouve.

L'appareil qui se place dans une cuisine et qui sert uniquement ou principalement à cuire ou chauffer des mets est un fourneau. Nos *poêles à gaz* sont donc des fourneaux à gaz ; nos *poêles électriques*, des fourneaux électriques ; et nos *poêles à l'huile*, des fourneaux à pétrole.

En France, on donne le nom de *cuisinière* à l'appareil qui sert à la fois au chauffage du logement et à la cuisson des aliments. Mais nous croyons qu'il vaut mieux appeler cet appareil *poêle* ou *fourneau*, selon sa destination principale, à moins qu'il ne s'agisse d'en faire ressortir la double utilité ; et dans ce cas, nous recommandons l'emploi du terme *poêle-fourneau*, qui est usité aussi en France.

Ajoutons que nos *poêles* de cuisine qui fonctionnent, simultanément ou alternativement, au gaz et au charbon sont des fourneaux mixtes.

Poêle à deux ponts, à trois ponts

On donne, dans nos campagnes, le nom de *poêle à deux ponts* ou de *poêle à trois ponts* à un poêle à bois, de forme rectangulaire allongée et comprenant deux ou trois réceptacles superposés, c'est-à-dire un foyer et un four, ou un foyer et deux fours. Cet appareil de chauffage, qui sert chez nous à cuire ou chauffer les mets tout en chauffant le logement, semble inconnu en France.

Fourneau, poêle à fourneau

Le fourneau est un appareil servant à cuire ou à chauffer les mets. La partie d'un poêle qui est placée au-dessus ou

près du foyer et qui forme une caisse fermée où l'on puisse faire cuire des mets est un four, non pas un *fourneau*. Ainsi, on met cuire les gâteaux dans le four, non pas dans le *fourneau* d'un poêle. Il va de soi qu'on peut fort bien dire: mettre cuire un gâteau dans le fourneau, s'il s'agit d'un fourneau de cuisine et non d'un poêle.

Quant à notre *poêle à fourneau*, c'est un poêle ou un fourneau, selon sa destination principale, ou bien un poêle-fourneau. Il ne serait pas incorrect de dire *poêle à four*, mais cette appellation n'est pas usitée en France.

Pattes du poêle

Les supports d'un poêle, d'un fourneau, sont des pieds, non pas des *pattes*. C'est parler incorrectement que de dire : Le chat est couché entre les *pattes* du poêle.

Palette, bavette (du poêle)

Nos gens donnent le nom de *palette* ou de *bavette* à la tablette qui est placée à la bouche du foyer d'un poêle, ou d'un fourneau, et celui de *palette* à la tablette qui est placée à la bouche du four d'un fourneau ou d'un poêle-fourneau. Les termes *palette* et *bavette* ne s'emploient pas avec ces acceptions, dans la langue du bon usage.

Plaque, rond (de poêle)

Dans les fourneaux de cuisine et les poêles, les pièces de métal avec lesquelles se ferment les trous circulaires qui sont ménagés dans la plaque établie au-dessus du foyer et qui servent à mettre le fond des vases en contact immédiat avec le feu, ne portent pas, en bon français, le nom de *plaques* ou de *ronds*, mais celui de *rondelles*. Ces rondelles mobiles sont dites *rondelles concentriques* quand elle s'emboîtent les unes dans les autres et qu'on peut les enlever en tout ou en partie de manière à obtenir des trous de diamètres différents.

(*Conservez ce feuillet.— A suivre.*)

Le Comité d'étude
de la Société du Parler français au Canada.

NO 12

CORRIGEONS-NOUS !

Horloge grand-père

Cette appellation est une traduction littérale de l'anglais *grandfather's clock*. L'appellation consacrée par le bon usage, en France, pour désigner l'horloge pourvue d'un long balancier et logée dans une boîte en bois, de forme rectangulaire et de grande dimension, est *pendule à gaine*. On peut dire aussi *horloge à gaine*, car le mot *horloge* est un terme générique. La pendule est une horloge portative d'appartement, dont le mouvement est réglé par les oscillations d'un balancier, d'un pendule.

Fouyer

Le *fouyer*, chez nous, est la grande pierre plate qui sert de foyer dans une cheminée et qui s'étend au-devant de celle-ci, ou bien la grande pierre plate sur laquelle est placé le fourneau de cuisine. Dans le premier cas, le *fouyer* est la pierre ou la dalle du foyer ; dans le second, c'est une dalle.

Chaufferette électrique, chaufferette à l'huile

La chaufferette est un petit appareil de chauffage servant ordinairement de chauffe-pieds ou de chauffe-lit. La chaufferette n'est guère en usage au Canada. L'appareil de chauffage auquel nous donnons communément le nom de *chaufferette* est un radiateur ou un poêle, selon la forme qu'il a. Notre *chaufferette électrique* (de forme parabolique) est un radiateur électrique ; et notre *chaufferette à l'huile* (dont la forme ressemble à celle des poêles genre tortue) est un poêle à pétrole. Celui-ci s'appelle aussi *calorifère à pétrole*, en France.

Caille, calorifère

C'est à tort que nous donnons les noms de *caille* ou de *calorifère* à l'assemblage de tuyaux qui, dans le chauffage à l'eau chaude ou à la vapeur, s'installent dans les pièces parce qu'ils offrent une grande surface de rayonnement.

Caille est une déformation du terme anglais *coil*, qui sert à désigner cet assemblage de tuyaux. *Calorifère* se dit de tout l'appareil de chauffage, de l'ensemble de la chaudière et des tuyaux servant au chauffage, mais non des seuls tuyaux d'une pièce. Il faut dire *radiateur*.

Gril, trépied, tripied

Le gril est un ustensile de cuisine dont on se sert pour faire rôtir de la viande ou du poisson sur le charbon. Pour désigner l'ensemble des barres de fer sur lesquelles on place le charbon dans un foyer de fourneau, de poêle, de chaudière, il faut dire *grille*. Ex. : La grille du poêle, la grille de la chaudière ; non pas le *gril* du poêle, le *gril* de la fournaise.

Nous donnons aussi les noms de *gril*, *grille*, ou de *trépied*, *tripied*, à la tablette mobile, généralement trouée, qui divise en deux le four d'un poêle ou d'un fourneau. En France, cette tablette s'appelle *étagère du four*.

Trépied, *tripied* s'emploient aussi, chez nous, pour désigner un support à quatre ou six pieds. *Trépied* ne peut se dire que d'un support à trois pieds.

Boiler, bâleur

Le mot anglais *boiler*, que nos gens prononcent souvent *bâleur*, s'emploie chez nous pour désigner, non seulement une chaudière à vapeur, mais encore : 1° le grand récipient en cuivre ou en acier dans lequel s'accumule l'eau que le fourneau de cuisine, le poêle ou la chaudière a réchauffée pour les besoins de la maison (lavage, bain, etc.) ; 2° le petit récipient qui fait partie d'un fourneau ou d'un poêle et dans lequel s'échauffe l'eau qu'on y a versée ; 3° le vase de métal à panse, recouvert d'un couvercle et parfois muni d'un robinet, qu'on emplit pour faire bouillir de l'eau ; 4° le grand vase, généralement de forme oblongue, dont on se sert pour faire bouillir le linge qu'on lessive. Dans le premier cas, le *bâleur* est un réservoir à eau chaude ; dans le second, un réservoir à eau chaude ou une chaudière ;

dans le troisième, une bouilloire ; dans le quatrième, une lessiveuse, une chaudière à lessive.

Réchaud de poêle

La partie du poêle ou du fourneau dans laquelle on fait chauffer les assiettes, on tient les mets au chaud, s'appelle *étuve*, non pas *réchaud*. Le réchaud est un ustensile de ménage pour faire chauffer ou cuire des mets, ainsi qu'un ustensile faisant partie du couvert, dans le service de table à la française, et dont on se sert, dans la salle à manger, pour empêcher le refroidissement des mets.

Petite porte, tirette du poêle, de la fournaise

Nous donnons généralement ces noms à la petite porte à coulisse qui se trouve dans la porte du foyer ou du cendrier de nos fourneaux, de nos poêles, de nos chaudières. Cette petite porte doit s'appeler *registre*.

Plaques (de poêle)

Une plaque est une lame de métal, le plus souvent destinée à être appliquée sur une surface plane. Ainsi, le dessus d'un fourneau est ordinairement formé d'une plaque ; de même le haut et le bas d'un four de fourneau ou de poêle s'appellent plaque de dessus et plaque de dessous du four. On peut aussi appeler *plaque de poêle* la lame de métal qui se place sous le poêle ou le fourneau, pour protéger le plancher. Mais c'est à tort que l'on donne quelquefois, chez nous, le nom de *plaques* aux briques qui se placent autour du foyer des fourneaux ou poêles à charbon. Ces *plaques* sont des briques réfractaires.

Clef de poêle

Nous donnons le nom de *clef de poêle* à la petite pièce de fonte dont nous nous servons pour enlever ou remettre les rondelles du poêle. La clef d'un poêle est une tout autre chose : c'est le disque placé dans le tuyau pour activer ou ralentir le tirage, en ouvrant ou fermant le passage. Les

noms de *clef* ou *poignée de rondelles* semblent mieux appropriés.

Pinces

Les pinces sont de petites tenailles servant à différents usages dans les métiers, en chirurgie, etc. Ainsi, il y a des pinces de forgeron, des pinces à ligatures, etc. La sorte de pince qu'on emploie pour arranger le feu ne doit pas porter le nom de *pinces*, mais bien celui de *pincette* ou de *pincettes*. Les deux se disent ; *pincettes* est cependant plus usité Ex. : La pelle et les pincettes de la cheminée.

Électrolier, gaselier

Ces mots, malgré leur terminaison française, appartiennent à la seule langue anglaise. En français, il faut employer les termes *suspension*, *lustres*, *plafonniers* ou *appliques murales* pour désigner les appareils d'éclairage à l'électricité ou au gaz, que nous désignons sous le nom d'*électroliers* ou de *gaseliers*.

Braquette

Nous donnons le nom de *braquettes* aux plaques fixées au mur et portant une ou plusieurs branches de candélabre. C'est là un anglicisme. Le terme français est *applique murale*, ou *applique* tout court.

Switch

L'appareil destiné à interrompre le passage d'un courant électrique dans un circuit conducteur et qui s'appelle *switch* en anglais, est un interrupteur. Il y a des interrupteurs rotatifs, des interrupteurs à pression, des interrupteurs à levier, des interrupteurs à ressort, etc.

Le Comité d'étude
de la Société du Parler français au Canada.

(*Conservez ce feuillet. — A suivre.*)

NO 13

CORRIGEONS-NOUS !

Fuse

Le petit appareil qu'on intercalle dans un circuit électrique pour protéger contre toute détérioration provenant d'un accroissement accidentel de l'intensité du courant, s'appelle en français *coupe-circuit*, et l'espèce de bouchon qui en fait partie et que nous désignons sous le nom de *fuse* est un fusible.

Three-way

On connaît ces modèles d'interrupteurs qui permettent d'allumer et d'éteindre une lampe électrique de deux endroits différents. Nous les appelons souvent *three-way*, d'après leur nom anglais. Les Français leur donnent le nom d'*interrupteurs va-et-vient*.

Socket

Nous donnons ce nom à l'appareil qui sert à relier la lampe électrique aux fils conducteurs. Ce mot est anglais. Son équivalent français est *douille*. Il y a des douilles à clef, des douilles à chaînette, et des douilles sans clef ni chaînette dites *douilles ordinaires*.

Plug

Encore un mot anglais à éviter. Le socle isolant, le plus souvent en porcelaine, que l'on fixe au plancher ou au mur pour y amener le courant dont on peut avoir besoin pour installer des lampes portatives, pour actionner des aspirateurs de poussière, etc., s'appelle en français *prise de courant*. Le petit appareil qui est fixé au bout des deux fils souples aboutissant à la lampe portative ou à l'aspirateur et qui porte deux broches pouvant s'engager dans la prise de courant est un bouchon de prise, ou une fiche.

Globe électrique

Le petit vase de verre qui renferme le conducteur d'une lampe électrique s'appelle *lampe électrique*, *ampoule électrique*, non pas *globe électrique*.

Le verre d'une lampe est dépoli ou poli, et non *glézé* ni *déglézé*, mots qui viennent de l'anglais *glazed*. On peut dire *lampe opaline* pour lampe à verre dépoli.

Chaise empaillée

Une chaise empaillée est une chaise dont le siège est garni de paille tressée. C'est donc à tort que nous donnons le nom de *chaises empaillées* à des chaises dont le siège est garni de matières autres que la paille, telles que bandes d'écorce d'orme tressées, éclisses de frêne entrecroisées, lanières de cuir ou de peau entrecroisées, ficelles entrecroisées, etc. A défaut de termes spécifiques, disons: chaises à fond d'écorces d'orme, à fond de lanières de cuir, de peau, à fond de ficelles, etc.

Fonçure

Ce terme n'a plus cours dans le français d'école. Il est donc incorrect de dire : *fonçure* de chaise. Il faut dire *fond* de chaise.

Buffet

Nous désignons quelquefois sous le nom de *buffet* un meuble de chambre, haut, fermé par des battants et servant à serrer le linge, les couvertures de lit, les vêtements. Ce *buffet* est une sorte d'armoire.

Salle à dîner

Les Anglais donnent à la salle où ils mangent le nom de *dining-room*. C'est commettre un anglicisme que de l'appeler *salle à dîner* ; cette locution n'a pas cours en France ; on dit toujours *salle à manger*.

Side-board

C'est barbariser que de donner à l'armoire de salle à manger le nom de *side-board ;* et les déformations de ce mot anglais (*sac-bord*, *sague-bord*, *sague-baude*, *saille-bord*) ne valent pas mieux. Disons tout simplement *buffet*.

Volet, panneau

La partie mobile d'un plateau de table pliante est un abattant. C'est à tort que nous lui donnons le nom de *volet* ou de *panneau*.

Les panneaux qu'on dispose entre les deux parties du plateau d'une table qui s'ouvre par le milieu s'appellent *rallonges*, et cette table porte elle-même le nom de *table à rallonges*. Quant aux sortes de rallonges qui s'adaptent de chaque côté de la table ronde, en épousant sa forme, ce sont des bouts de table.

Tirette (de table)

La petite pièce de bois que l'on tire de dessous la table pour maintenir horizontales les parties du plateau ordinairement rabattues, s'appelle *coulisseau*, non pas *tirette*.

De même la planchette à coulisse qu'on tire à l'extrémité d'une table pour l'allonger est une rallonge, non une *tirette*.

Patte de table

Le support d'une table s'appelle *pied*, non pas *patte*. Et le pied pivotant que l'on tire de dessous une table pour maintenir horizontale une partie mobile du plateau porte le nom de *patin*.

Centre de table, épergne

La grande pièce de vaisselle qui occupe le milieu d'une table dans un grand repas porte, chez nous, les noms de *centre de table* et d'*épergne*. Le véritable nom de cette pièce est *surtout* ; on peut aussi dire *dormant*. Le centre de table

est une espèce de nappe qui se place au milieu de la table. Quant à *epergne*, c'est un mot anglais.

Bol

Bol est masculin ; il faut dire un bol, et non *une* bol.

Il ne faut pas confondre *bol* avec *tasse*. Le bol est plus grand que la tasse, et il n'a pas toujours une anse, comme la tasse.

Anneau de serviette

L'anneau en métal, en os ou en ivoire, qui sert pour marquer la serviette de chaque convive, le repas terminé, s'appelle *rond de serviette*. Évidemment, ce n'est pas une faute très grave de dire *anneau* au lieu de *rond* : *anneau* est le terme générique, tandis que *rond* est le terme spécial.

Cloche

Nous donnons le nom de *cloches* aux clochettes ou timbres dont on se sert pour appeler ou pour avertir, dans les maisons ; c'est *sonnettes* qu'il faut dire. Ainsi, la *cloche* électrique est une sonnette électrique ; et l'on met une sonnette, non une *cloche*, sur la table à manger.

Toaster, toastier

L'appareil qui sert à griller des tranches de pain, à faire des rôties, des toasts, comme on dit en France, s'appelle *grille-pain*. *Toaster* est un nom anglais, que les Français commencent cependant à employer, et *toastier* n'est ni français ni anglais.

Le Comité d'étude
de la Société du Parler français au Canada.

(*Conservez ce feuillet. — A suivre.*)

NO 14

CORRIGEONS-NOUS!

Coutellerie

Ce mot n'a pas, en France, le sens que nous lui donnons habituellement. En France, il se dit seulement des objets (couteaux, ciseaux, rasoirs, etc.) que fabriquent ou débitent les couteliers. Chez nous, il sert à désigner un service de couteaux, de fourchettes et de cuillers assortis. Cet assortiment porte, en français, le nom de *service de couverts*. En conséquence, au lieu de dire : A l'occasion de son prochain mariage, on lui a présenté un *cabinet de coutellerie complète*, il faut dire : On lui a présenté un service complet de couverts en un écrin gainé.

Thétière, théquière, thépot

Ces trois mots sont à bannir. Les deux premiers sont des corruptions de *théière*, et le troisième est un anglicisme, une francisation canadienne de l'anglais *tea-pot*.

Cafière

Cafière est un provincialisme qu'il convient de ne pas employer. Disons *cafetière*, qui est le mot consacré par le bon usage.

Escabeau

Nous donnons généralement le nom d'*escabeau* à toute échelle à degrés pour appartement. En France, on réserve généralement le nom d'*escabeau* au marchepied à deux ou trois degrés ; quand cette échelle a plus de trois marches, elle prend le nom de *marche pied*.

Quant aux chaises dont les parties se développent de manière à former un escabeau à quelques gradins, ce sont des escabeaux-chaises ou des chaises-escabeaux.

Petit banc

Nous donnons le nom de petit *banc* à un banc bas et peu élevé dont on se sert pour atteindre des objets élevés. Ce *petit banc* est un escabeau.

Mop

Les balais à laver les planchers s'appellent en France *balais-laveurs*, *faubers* ou *vadrouilles*. Mais le mot anglais *mop* n'y a jamais eu cours. Il faut donc éviter de l'employer, non seulement pour désigner les balais à laver, mais aussi les houppes à poudrer et les houppettes.

Nous donnons aussi le nom de *mop* à l'appareil en métal, avec serrage à ressort et manche de bois auquel on fixe les torchons servant à laver les planchers. Cet appareil s'appelle, en France, *porte-torchon automatique*.

Linge à vaisselle, à verres

Les linges qui servent à essuyer la vaisselle s'appellent *torchons*, en France, et les torchons qui servent spécialement à essuyer les verres, portent le nom d'*essuie-verres*.

Navette

Navette est un excellent mot français. Mais il ne faut pas le confondre avec *lavette*, qui est le terme à employer pour désigner le linge qui sert à laver la vaisselle.

Rouleau

Rouleau se dit chez nous, non seulement du rouleau auquel on suspend un essuie-main sans discontinuité dans sa longueur, mais encore de l'essuie-main lui-même qui est suspendu à un rouleau. Cet essuie-main s'appelle *touaille* ; mais ce terme commence à vieillir. Ne disons donc pas : Changer le *rouleau* ; mais bien : Changer l'essuie-main du rouleau, ou : Mettre un nouvel essuie-main sur le rouleau.

Guipon, guenillon

Ces deux mots sont français. *Guipon* se dit, en termes de marine, du gros pinceau formé de morceaux d'étoffe de laine, avec lequel les calfats étendent le brai ; et *guenillon* a le sens de petite guenille. Chez nous, ces deux termes servent à désigner le linge grossier avec lequel on lave le plancher. Nos *guipons* et nos *guenillons* sont des torchons, des torchons à laver le plancher.

Plumat

Ce mot n'appartient pas au parler français du bon usage. La sorte de balai de plume que l'on emploie pour épousseter est un plumeau ou un plumail.

Porte-ordures

Ce terme n'est pas français. L'ustensile de ménage dans lequel on met les poussières, les ordures, la bourre, etc., qu'on a ramassées sur les planchers, s'appelle *pelle à poussière.*

Fanal

Fanal se dit surtout d'une grosse lanterne. Les lanternes dont on se sert pour éclairer les villages, par exemple, sont des fanaux. Pour désigner l'ustensile de ménage fait ou garni d'une matière transparente (généralement un globe), dans lequel on place une lumière à l'abri du vent, il vaut mieux dire *lanterne.* Le *fanal à l'huile* dont on s'éclaire dans les granges, etc., est une lanterne à pétrole. Si l'emploi de *fanal* pour *lanterne* est si répandu chez nous, c'est sans doute parce que les marins ont l'habitude de donner le nom de *fanal* à leur lanterne.

Brûleur, borneur

On peut fort bien donner le nom de *brûleur* à l'appareil employé pour faciliter la combustion du gaz dont on se sert pour l'éclairage ou le chauffage. Mais ce terme ne saurait désigner la partie d'une lampe, d'un luminaire quelconque,

au-dessus de laquelle s'élève la flamme. Le mot usité est *bec*.

Borneur, de même que *beurneur*, est une francisation canadienne du mot anglais *burner*, qui sert à désigner le bec de lampe.

Chaudronne

Nous donnons le nom de *chaudronne* au chaudron qui n'est pas de fer. Le mot *chaudronne* n'est pas français. Il faut dire *chaudron*, quelle quesoit la matière dont l'ustensile est fait.

Bombe, canard

Ces termes sont d'usage général, chez nous, pour désigner les bouilloires de cuisine. Ce sont des canadianismes qui ne manquent pas de pittoresque, mais dont il convient d'éviter l'emploi dans le langage soigné.

Poêlonne

Ce mot n'est pas français. Disons *poêle* ou *poêlon*, lorsqu'il s'agit de désigner l'ustensile de cuisine à longue queue, servant à frire, à fricasser, à faire des omelettes, des crêpes, etc. Le poêlon est une petite poêle.

Tôle

Tôle ne s'emploie, en français, que pour désigner le fer réduit en lames par le battage ou le laminage et dont on se sert pour faire des poêles, des toits et d'autres ouvrages. Il est incorrect d'employer ce terme pour nommer les ustensiles de cuisine qui servent à faire rôtir des viandes ou à faire cuire du pain. Il faut dire *lèchefrite*, *rôtissoire*, *plat à gratin*, *plat à rôtir*, *cuisinière*, dans le premier cas, et *moule à pain* dans l'autre.

LE COMITÉ D'ÉTUDE
DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA.

(Conservez ce feuillet. — A suivre.)

NO 15

CORRIGEONS-NOUS !

Casserole, sassepanne, sassepinte, chassepinte, chassepanne

La casserole est un vase cylindrique à queue et à fond plat, où l'on fait cuire divers aliments ; c'est l'ustensile de cuisine trop souvent appelé chez nous *sassepanne*, *sassepinte*, *chassepanne* ou *chassepinte*, d'après son nom anglais *sauce-pan*.

Casserole est usité chez nous avec deux autres sens. Il se dit du réceptacle mobile, placé au-dessous du foyer d'un poêle, d'un fourneau, etc., dont il est séparé par la grille, et destiné à recevoir les cendres, ainsi que des ustensiles de cuisine servant à faire rôtir des viandes, à faire cuire des tourtes, des pâtés, des gâteaux, du pain, etc. Ces ustensiles sont des cuisinières, des plats à gratin, des lèchefrites, des plats à rôtir, à cuire, des tourtières, des moules à gâteaux, à pain, etc., et la *casserole* du poêle, du fourneau, est un cendrier.

Panne

Ce mot s'emploie, chez nous, pour désigner l'ustensile dans lequel on fait cuire le pain C'est là un anglicisme. Il faut dire *moule à pain*.

De même, *panne* n'est pas français au sens de *poêle*, *poêlon*.

Passoir, passe

L'ustensile creux, à pieds ou à manche, à fond percé de trous plus ou moins fins pour passer des jus, des légumes en purée, etc., est une passoire, non pas un *passoir*, ni une *passe*. Il y a des passoires à tisane, à thé, à sauce, à légumes, à purée, etc. Les passoires dont le fond est formé par une toile métallique sont, à proprement parler, des tamis, des couloirs. Quant à celles qui servent spécialement à écu-

mer le pot, à faire égoutter quelque chose, ce sont des écumoires ou des égouttoires, selon le cas.

Le mot *passoir* n'est pas français. Quant à *passe*, il peut fort bien se dire du permis d'aller gratuitement d'un lieu à un autre sur le chemin de fer, un bateau, etc. ; d'un passage étroit entre deux terres, deux écueils; de la petite somme qui sert d'appoint pour le paiement ; de la partie d'un chapeau de femme, d'un bonnet, qui couvre le devant de la tête ; mais il n'a pas en français le sens de *passoire*.

Moulin aux œufs

L'ustensile de cuisine dont on se sert pour battre les œufs est un batteur à œufs, un fouetteur, non pas un *moulin aux œufs*.

Moulin à crême à la glace

Le petit appareil qu'on emploie pour congeler les préparations à glacer, particulièrement les crêmes, en faisant tourner dans un seau rempli de glace le vase qui renferme ces préparations, n'est pas un *moulin à crême à la glace*, mais tout simplement une sorbetière. Il sert à préparer des sorbets comme des glaces.

Jarre, canne, pot

Nous désignons sous le nom de *jarre*, de *canne* ou de *pot* le vase cylindrique de verre qui sert à contenir les conserves (confitures, cornichons, etc.). C'est *bocal* qu'il faut l'appeler. La jarre est un grand vaisseau de terre cuite vernissée, à large ventre, et à deux anses, où l'on conserve de l'eau, de l'huile, etc. Notre locution *jarre* est la francisation de l'anglais *jar*, équivalent de *bocal*. De même *canne* est une francisation canadienne de l'anglais *can*, qui se dit de divers pots. Quant à *pot* (à confiture, à cornichons), il est français ; mais il est usité en France en parlant du vase dans lequel on sert les confitures, les cornichons, non pas du vase dans lequel on les conserve.

Plat à vaisselle

Le vase dans lequel se fait le nettoyage de la vaisselle n'est pas un plat, mais une bassine. Il faut donc dire *bassine* à vaisselle, au lieu de *plat* à vaisselle.

Tranche

Tranche est un excellent mot français. Il se dit de la portion plus ou moins mince d'un corps, coupée par une section nette, de la face la plus étroite d'une planche, d'un livre, ainsi que d'une sorte de bêche, de marteau tranchant, de ciseau acéré pour couper le fil de fer ; mais il n'est pas usité, en France, pour désigner le tranchet ou couperet à manche, qui est attaché à une planchette et dont on se sert pour hacher du tabac ou pour hacher du sucre d'érable. C'est là un hachoir. Au lieu de *tranche à tabac* et de *tranche à sucre* disons *hachoir à tabac, hachoir à sucre.*

Canisse, canistre à l'huile

Le mot *canisse* n'est pas dans les dictionnaires français. Et *canistre*, qui paraît venir de l'anglais *canister*, ne vaut pas mieux. L'équivalent français de *canisse* est *bidon*. Disons donc *bidon à pétrole*, au lieu de *canisse à l'huile.*

Balai à roulettes, balai roulant

Les balais à brosse circulaire montée sur roues en caoutchouc et recouverte en vue de retenir la poussière, s'appellent chez nous *balais à roulettes, balais roulants*. Les Français leur donnent le nom de *balais mécaniques.*

Balai électrique

C'est là le nom que nous donnons généralement à l'appareil à nettoyage qui est muni d'une turbine tournant à grande vitesse, à l'aide d'un petit moteur électrique, et qui aspire la poussière par une ventouse mise en contact avec le milieu à nettoyer et l'envoie dans un sac. Cet appareil

à nettoyage par le vide porte en France le nom d'*aspirateur de poussière.*

Les divers accessoires pour les aspirateurs de poussière portent les noms de *tube souple*, *bouche aspiratrice*, *brosse*, *bec aspirateur*, etc.

Moulin à coudre

Le mot *moulin* se dit, en français, de la machine à moudre du grain et, par analogie, de la machine à broyer une matière quelconque. Ainsi, on peut fort bien dire : un moulin à café, à poivre, etc. ; mais la machine qui sert à coudre n'est pas un moulin. C'est tout simplement une machine à coudre.

Moulin à laver

La machine dont on se sert pour nettoyer le linge est une laveuse (à main ou mécanique) ou tout simplement une machine à laver, non pas un *moulin à laver*.

Cuvette, boile

Cuvette est un mot bien français, mais il n'a pas, en France, le sens que nous lui donnons au Canada. Bien qu'il paraisse être un diminutif de *cuve*, il n'a pas l'acception de petite cuve. La cuvette est un bassin de faïence, de porcelaine, de marbre, servant aux ablutions, ou bien un bassin de faïence, de porcelaine, dont on garnit le siège d'une garde-robe ; c'est ce que l'on appelle *bol* chez nous. Le grand vaisseau circulaire dont on se sert pour le blanchissage est une cuve, un cuveau, un cuvier, un baquet. On peut aussi désigner sous le nom de *cuve à laver* le grand vaisseau rectangulaire, à un ou deux compartiments, qui, d'ordinaire, est directement alimenté d'eau froide et d'eau chaude et dont on se sert pour le blanchissage.

Le mot *boile*, auquel nous donnons le sens de cuveau, n'est pas français.

LE COMITÉ D'ÉTUDE
DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA.

(*Conservez ce feuillet. — A suivre.*)

NO 16

CORRIGEONS-NOUS !

Tordeur, tordeuse, moulin à tordre

Parce que les ménagères essoraient autrefois en les tordant les pièces lavées, on a donné, chez nous, le nom de *tordeur* ou *tordeuse* et quelquefois celui de *moulin à tordre* à l'appareil qui, fixé sur un cuvier, un cuveau ou un baquet, sert à essorer par compression le linge mouillé en le faisant passer entre deux cylindres caoutchoutés. Le nom français de cet appareil est *essoreuse*.

Laveuse

Ce mot ne se dit, en français, que de la femme qui lave ou de la machine à laver. La planche garnie d'une feuille de zinc ondulée ou d'un plaque de verre striée sur laquelle on frotte le linge mouillé pour le nettoyer n'est pas une laveuse, puisque ce n'est pas une machine ; c'est tout simplement une planche à laver.

Chaudière

Tous les seaux en métal portent le nom de *chaudières*, chez nous. Le bon usage n'admet pas cette acception de *chaudière* : il faut dire *seau*. Ex. : Seau à lait, à eau, à charbon, à graisse, etc.

Notre *chaudière à sasser les cendres* est un seau-tamiseur ou seau-cribleur pour cendres, et notre *chaudière à vidanges* est une poubelle.

Quant au petit vase de fer-blanc, en forme de seau, dans lequel les écoliers et les ouvriers apportent leur repas, c'est *boîte à aliments* qu'il faut l'appeler, non pas *petite chaudière*. De même, il faut désigner le petit seau au lait sous le nom de *boîte à lait*, et non pas sous celui de *petite chaudière*.

Privés, closets, cabinets

Le lieu d'une maison où l'on va faire ses nécessités porte généralement, aujourd'hui, le nom de *cabinet d'ai-*

sances (ou *d'aisance*), de *lieux d'aisances* (ou *d'aisance*). On peut aussi l'appeler *privé* (au singulier), *commodités*, *latrines* : aller au privé, aux commodités, aux latrines; — sortir du privé, des commodités, des latrines. Dans les grandes villes de France, le cabinet d'aisances est fréquemment nommé *water-closet*. C'est là un anglicisme qu'il convient d'éviter.

Papier à toilette, papier à closet

Papier à toilette est une traduction littérale de l'anglais *toilet-paper*, mais ne s'emploie pas en France. On dit *papier hygiénique* ou *papier pour water-closets*. Ce papier spécial est en rouleaux ou en feuilles. Le papier en rouleaux se place sur un porte-papier hygiénique et le papier en feuilles, dans une petite boîte dite *distributeur de papier*.

Coqueron

Ce mot est un terme de marine désignant tantôt une petite chambre placée à l'avant de certains bâtiments de cabotage et qui sert de cuisine, tantôt une petite armoire pratiquée à l'avant ou à l'arrière d'une chaloupe. Mais il n'a pas le sens que nous lui donnons en parlant d'une petite armoire dérobée pratiquée dans une maison et destinée à recevoir toute espèce de vêtements, de chaussures, etc. Cette armoire est un placard.

C'est à tort, aussi, que nous donnons le nom de *coqueron* à une petite chambre et même à une maison pauvre et petite.

Set

Nous employons fréquemment ce mot anglais pour désigner des choses qui vont ensemble, qui forment un tout. La langue française ne manque pas de termes équivalents. Tels sont : *ameublement* (de salon, de salle à manger, de chambre à coucher, etc.), *batterie* (de cuisine), *service* (à déjeuner, à dîner, à thé, à découper, de fumeur, de vaisselle, de porcelaine, de nappes, de serviettes, de verres, de couverts, etc.), *assortiment* (de chaises, de verres, de lampes, etc.), *jeu* (d'aiguilles à tricoter, de poids, de balais, de brosses, de

clefs, etc.), *complet* (de sous-vêtements), *monture* (de store *paire* (de pentures), *boîte, coffre* (d'outils), *garniture* (de boutons, de rubans, de cheminée, de rideaux, etc.), *parure* (de diamants, de fourrures, etc.), *couvert* (à salade). On peut aussi employer *écritoire*, pour *set de pupitre* ; *papeterie*, pour *set à écrire* ; *trousse, nécessaire de voyage, nécessaire de toilette*, pour *set de voyage* ; *toilette*, pour *set de lave-mains, set à toilette* ; *tabagie*, pour *set à fumer* ; *trousseau, série de clefs*, pour *set de clefs* ; *coutellerie*, pour *set de couteaux* ; *service de couverts*, pour *set de coutellerie* ; *nécessaires à ouvrage* pour *set à ouvrage.*

Chiffonnier

Le chiffonnier est un petit meuble à tiroirs, dans lequel on serre divers objets d'ajustement, de couture, etc ; c'est ce que certains marchands de meubles désignent sous les noms barbares de *chiforette, chiforobe.* Il ne faut pas confondre le chiffonnier avec la commode, ni avec le lavabo. Il est beaucoup plus haut et plus étroit que la commode, et il a plus de tiroirs que celle-ci. Il diffère entièrement du lavabo, qui est encore plus bas que la commode et qui n'a pas toujours des tiroirs.

Bureau de toilette

Le meuble garni de tout ce qui est nécessaire pour se laver, se coiffer, est, selon le cas, une toilette, un lavabo ou une coiffeuse, non pas un *bureau de toilette. Bureau* ne se dit pas d'un meuble de toilette. La coiffeuse porte aussi le nom de *table de toilette.*

Bureau

C'est à tort que nous donnons le nom de *bureau* au gros meuble de chambre à coucher qui est garni de tiroirs pour serrer le linge, les vêtements, etc., et qui est à hauteur d'appui. Ce meuble est une commode.

Savonnier

Savonnier se dit, en français, de celui qui fabrique du savon, mais non de l'ustensile dans lequel on met le savon de

toilette, ni du petit meuble garni de ce qui est nécessaire pour faire sa toilette. Il faut dire *porte-savon*, dans le premier cas, et *toilette*, dans le deuxième.

Coinçon

Nous donnons ce nom à l'armoire triangulaire qui se place dans un coin. Cette armoire est une encoignure.

Table-extension

La table qui s'agrandit au moyen de panneaux qu'on ajoute, est une table extensible, une table à coulisse, une table à rallonges. *Table-extension* n'est pas admis dans le vocabulaire du bon usage.

Demi-lune

Ce mot français n'a pas le sens que nous lui donnons chez nous. La petite table qui a la forme d'une moitié de cercle et que nous appelons *demi-lune* est tout simplement une table demi-circulaire, une console demi-circulaire.

Ormoire

Ormoire s'est dit autrefois. Aujourd'hui, seul le mot *armoire* est admis par le bon usage, et il est féminin : une armoire à glace.

LE COMITÉ D'ÉTUDE
DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA.

(*Conservez ce feuillet. — A suivre.*)

ERRATUM.— A la deuxième page du *Corrigeons-nous !* précédent, corriger « crême », qui s'écrit avec un accent grave, non avec un accent circonflexe.

NO 17

CORRIGEONS-NOUS!

Accotoir

Accotoir peut fort bien se dire de ce qui sert à appuyer de côté et de ce qui est fait pour appuyer de côté, mais non de ce qui sert à appuyer le dos. Ainsi, les fauteuils ont un accotoir de chaque côté du siège ; mais la partie du fauteuil sur lequel s'appuie le dos est un dossier, non un *accotoir*.

Rack

Le français possède des mots pour désigner les objets que nous désignons sous le nom anglais de *racks*. Ainsi, le *rack* sur lequel on met sécher des serviettes est un séchoir à serviettes ou un porte-serviettes, et il y a des porte-serviettes fixes ou mobiles, ainsi que des porte-serviettes à plusieurs volets. Le *rack* sur lequel on pose les plumes dont on a cessé de se servir est un pose-plumes. Le *rack* de bureau sur lequel on pose les livres qu'on désire avoir sous la main est une bibliothèque portative, une bibliothèque de bureau.

Bibliothèques à rayons, à sections

A part les bibliothèques portatives, les bibliothèques sont toutes à rayons. Ce n'est donc pas bien désigner une bibliothèque composée d'éléments séparés et interchangeables que de l'appeler *bibliothèque à rayons*. Notre *bibliothèque à rayons* ou *à sections* s'appelle en France *bibliothèque à caissettes*.

Stand

Ce mot anglais s'emploie chez nous pour désigner différents meubles. Il faut dire, selon le cas, *étagère*, *guéridon*, *console*, *piédestal*, *pupitre à musique*, *porte-serviettes*, *séchoir en triangle*.

Équipette

Equipet est un terme de marine qui sert à désigner le petit coffre ouvert fixé à la cloison des cabines pour recevoir de

menus objets. C'est sans doute de là que nous vient le nom d'*équipette*, que nous donnons au petit compartiment d'un coffre, destiné à recevoir de menus objets. *Équipette* n'est pas français et *équipet* n'a pas, en France, le sens que nous lui donnons.

Farinier

On peut appeler *farinier* celui qui fait le commerce de la farine, mais non le coffre où l'on garde la farine. Ce coffre est une huche ou une farinière.

Corniche

Nous donnons le nom de *corniches* à différentes tablettes. *Corniche* ne se dit, en français, que d'un ornement en saillie qui règne autour du plafond d'une pièce, qui couronne un meuble, une porte, etc. Disons donc *tablette* au lieu de *corniche* de la cheminée, *tablette* au lieu de *corniche* de la cuisine.

Cadran

Un cadran est la surface où sont indiquées les divisions de l'heure. On dit : le cadran d'une montre, d'un réveille-matin, d'une horloge. Et l'on dirait fort bien : le cadran de l'église, de l'hôtel de ville, en parlant de la plaque circulaire où sont marquées les heures et les minutes, mais non de l'ensemble de la machine qui sert à marquer l'heure. Au lieu de *cadran*, il faut dire *réveille-matin* ou *réveil*, ou bien *horloge*, selon le cas.

Rug

Rug est un mot anglais, qu'il faut éviter d'employer. Disons, selon le cas, *tapis de pied*, *tapis de foyer*, *paillasson*, *moquette*, *carpette*, *natte*, *couverture de bure*, qui sont les équivalents français de *rug*.

Petits tapis

Les tapis de pied qui sont de petite dimension se nomment carpettes.

Les petits tapis de forme allongée qu'on place près des lits sont des descentes.

Les petits tapis qui se placent devant une cheminée sont des devants de foyer ou des foyers.

On donne le nom de *peaux* aux descentes de lit et aux foyers formés de peaux d'animaux préparées.

Le petit tapis en fibre de coco, qui se place au seuil des appartements, est un paillasson.

Prélat, prélart, perlat, parlat

Perlat et *parlat* sont des déformations de *prélat*, qui peut se dire, comme *prélart*, d'une grosse toile goudronnée ou peinte qu'on emploie pour garantir de l'eau des chargements de voitures, des marchandises, etc. Mais ni *prélat* ni *prélart* ne sont usités, en France, pour désigner un tapis de pied fait d'une toile de jute enduite de lin, de liège en poudre. Ce tapis s'appelle *linoléum*.

Mat, mat en fer

Mat est un terme anglais. Ses équivalents français sont *natte*, *paillasson*, qui désignent des tissus de paille, de jonc ou de roseau qu'on met à l'entrée d'un appartement pour s'essuyer les pieds. Nos *mats en fer* sont des grilles grattepieds.

Pôle

Nous nous servons souvent du mot anglais *pole* pour désigner le bâton sur lequel on enfile les anneaux d'un rideau. C'est *tringle* ou *bâton à rideau* qu'il faut dire en français.

Les petites pièces sur lesquelles repose la tringle ou le bâton s'appellent *supports* ou *consoles*, et les ornements dont leurs bouts sont pourvus portent le nom de *têtes*, *pommes* ou *palmettes*, selon leur forme.

Quant à la bande d'étoffe, à la ganse de passementerie, au lien de métal, fixé par ses deux extrémités à une patère et embrassant un rideau pour le tenir drapé, il s'appelle *embrasse*.

Collant

Pour intercepter la vue ou tamiser la lumière, dans une baie, on pose un tissu flottant de façon qu'il pende sur cette baie. Ce tissu prend le nom de *rideau*.

Il y a les rideaux de vitrage et les rideaux de tenture. Les rideaux de vitrage, généralement faits en lingerie ou tissu très léger, ordinairement blancs ou de couleur claire, s'appliquent contre les vitres des croisées. Ce sont des vitrages, non pas des *collants*. (Les collants sont des pantalons collants.) Quand les vitrages ne sont pas aussi hauts que les vitres des croisées, ils portent le nom de *brise-bise* ou *mystères*. Les petits stores qui se fixent aux battants d'une fenêtre prennent, eux, le nom de *stores-vitrages*.

Cadre

Il ne faut pas confondre la bordure qui entoure un tableau, une estampe, avec ce tableau ou cette estampe même. Le mot *cadre* peut servir à désigner la bordure d'un tableau, d'une estampe, mais non un tableau, ni une estampe.

Accrochoir

Ce mot n'est pas français. C'est donc à tort que nous l'employons pour désigner un portemanteau, une patère, un simple crochet, ou un porte-vêtement. Le portemanteau est une barre horizontale, de bois ou de métal, fixée dans un mur, et garnie, de distance en distance, de patères sur lesquelles on accroche les manteaux. Quant au porte-vêtement, c'est un petit appareil cintré, en bois ou en métal, qui sert à suspendre les vêtements dans les armoires, les penderies, etc. Le porte-vêtement prend le nom de *porte-complet*, quand il est muni d'une pince porte-pantalon ou d'une barre sur laquelle puisse se suspendre le pantalon.

Le Comité d'étude
de la Société du Parler français au Canada.

(*Conservez ce feuillet.— A suivre.*)

NO 18

CORRIGEONS-NOUS !

Argenteries

Argenterie ne s'emploie plus au pluriel pour désigner l'ensemble des ustensiles d'argent, plus particulièrement l'ensemble de la vaisselle et des ustensiles de table en argent. Il faut dire, par exemple : nettoyer l'argenterie, non les *argenteries*.

Cocotier

Nous donnons ce nom à l'ustensile, en forme de verre à liqueur, dont on se sert pour manger des œufs à la coque. C'est un terme provincial. En bon français, il faut dire *coquetier*.

Cuillère potagère

Comme les Angevins, nous appelons *cuillères potagères* les grandes cuillères à long manche qui s'emploient pour servir le potage. La locution n'est pas mal formée, puisque l'on donnait autrefois en France le nom d'*assiettes potagères* aux assiettes où se servait le potage. Mais le bon usage n'admet pas *cuillère potagère*. Il faut dire *louche* ou *cuillère à pot*.

Potager

Le potager est, en France, le pot dans lequel on porte à dîner aux ouvriers. Mais le mot *potager* ne s'y est jamais dit du seau à lait. C'est donc à tort que nous donnons le nom de *potager* à celui-ci.

Bocaut, boucaut

Boucaut est français au sens de tonneau, de futaille, qui sert à renfermer certaines marchandises sèches : un boucaut de morue. Mais ni *boucaut*, ni *bocaut* ne se disent pour désigner un vase, un bocal. Ainsi, il faut dire : un bocal de miel, non pas un *boucaut* de miel, un bocal de confitures, non pas un *bocaut* de confitures.

Cassot

Cassot, pas plus que *casseau*, n'est usité en français pour désigner le petit réceptacle fait d'écorce ou d'éclisses, dans lequel on met des fruits, etc. Notre *cassot* est un cornet ou une boîte, selon la forme qu'il a. Disons donc : un cornet de « tire », plutôt qu'un *cassot* de « tire » ; une douzaine de boîtes de fraises, plutôt qu'une douzaine de *cassots* de fraises.

Tray, cabaret, cabaretier, plateau

Le mot *tray* est anglais. Le plat de métal, de bois, de porcelaine, de cristal, sur lequel on sert le thé, la café, les rafraîchissements, est un plateau, non un *cabaret* ni un *cabaretier*. Un cabaret est une petite table au plateau mobile sur lequel on dispose des tasses, des carafes, des verres, un sucrier, etc., pour prendre le thé, le café, les liqueurs. C'est aussi un service à thé, à café, à liqueurs. Un cabaretier est une personne qui tient un cabaret. Quant au mot *plateau*, il n'a pas, en France, le sens que nous lui donnons généralement. Le vase à pied dans lequel se servent les gâteaux, les fruits, les desserts en général, est une assiette à pied, une assiette montée, une coupe, une corbeille, un compotier.

Doily, dâlé

Nous donnons ces noms aux petites nappes ou serviettes, généralement rondes, qu'on étend sur une nappe, dans les plateaux, sous les bols où l'on se lave les doigts à table, sous les potiches, etc. *Doily* est un terme anglais, et *dâlé* en est la déformation. L'équivalent français de *doily* est *napperon*.

Finger-bowl

C'est ainsi que nous désignons le vase dont on se sert pour se laver les doigts à table. *Finger-bowl* est un terme anglais, dont l'équivalent français est *bol* (pour se laver les doigts à table).

Saucier

Ce mot n'est pas français. Pour désigner le vase dans lequel se servent les sauces, c'est *saucière* qu'il faut dire.

Couteau à poisson

La cuillère en forme de spatule qui sert pour découper le poisson, s'appelle *truelle*, non pas *couteau à poisson*.

Couvert

Couvert se dit bien de tout ce dont on couvre une table pour le service du repas (nappe, serviettes, verres, assiettes, cuillères, fourchettes, couteaux, etc.) et, dans un sens restreint, de la cuillère, de la fourchette et du couteau, et même de la cuillère et de la fourchette seulement de chaque convive. Mais il ne peut servir à désigner la partie mobile qui se place sur l'ouverture d'un vase. Il faut dire : *couvercle* d'une marmite, d'une bouilloire, d'une boîte, non pas *couvert* d'une marmite, etc.

Cuillère à sel

L'espèce de petite cuillère qu'on met dans le saleron d'une salière de table s'appelle *pelle à sel*, non pas *cuillère à sel*. *Pelle à sel* semble même employé pour désigner la petite cuillère qu'on place dans le saleron des bouts de table et qui sert à prendre le poivre. Car les salières de table prennent diverses formes. Tantôt, elles sont des salerons isolés, des godets de forme régulière ou fantaisiste. Tantôt, elles sont des bouts de table, groupant deux salerons, parfois même deux salerons plus un moutardier, sur la même monture, l'un des salerons étant pour le sel et l'autre pour le poivre. Il y a aussi des salières poudriers, à couvercle finement troué comme celui de l'antique poivrière.

Carveur

Ce mot est une francisation canadienne du terme anglais *carver*, qui désigne le couteau dont on se sert pour dépecer. L'équivalent français de *carver* est *couteau à dépecer*.

Alumelle

C'est *lame*, non pas *alumelle*, qu'il faut appeler la partie tranchante d'un couteau, d'un rasoir ou d'un canif. *Alumelle* est un archaïsme, qui a survécu dans quelques provinces.

Boudinière, bodinière

La boudinière est un petit entonnoir dont on se sert pour faire du boudin. L'entonnoir qui sert à faire de la saucisse s'appelle *cornet*. On se sert quelquefois d'un petit anneau pour tenir la tripe ouverte, dans la confection du boudin ; mais il ne faut pas lui donner le nom de *boudinière*. Quant au mot *bodinière*, il n'est pas français.

Cap

La calotte dont on enveloppe le bouchon, le goulot des flacons, des bouteilles, particulièrement le goulot des bouteilles d'eau minérale s'appelle *capsule*. *Cap* en est le nom anglais.

Décapeur

Le petit ustensile dont on se sert pour ôter la capsule métallique des flacons, des bouteilles, est un levier, ou une clé-décapsulateur, non un *décapeur*.

Écumoir

La grande cuillère plate, percée de trous, qui sert à écumer le pot, la marmite, etc., est une écumoire, non pas *un écumoir*. *Écumoir* n'est pas français.

Moulin à viande

L'ustensile de cuisine dont on se sert pour hacher la viande s'appelle *hache-viande*. *Moulin* ne peut se dire que d'une machine qui sert à moudre.

LE COMITÉ D'ÉTUDE
DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA.

(*Conservez ce feuillet. — A suivre.*)

NO 19

CORRIGEONS-NOUS !

Demiard

Nous donnons ce nom à une mesure de la capacité d'une demi-chopine. C'est un provincialisme. Dans le langage soigné, disons plutôt *demi-chopine.*

Flasque

Ce terme ne s'emploie plus dans le français d'école pour désigner une petite bouteille plate qu'on apporte en voyage ou qu'on porte dans sa poche. Il faut dire *flacon plat, flacon de voyage, flacon de poche, gourde, bouteille plate de voyage.*

Lumière

Le sens propre de *lumière* est : rayonnement qui rend les objets visibles. C'est ainsi que l'on dit : la lumière d'une chandelle, d'un flambeau, d'une lampe.

Par ellipse, *lumière* peut s'employer absolument en parlant d'une chandelle allumée, d'un flambeau allumé, d'une lampe allumée. L'on dira donc fort bien : Apporter une lumière ; — éteindre la lumière ; — approcher la lumière. Mais c'est mal parler que d'employer les locutions *allumer la lumière, poser la lumière électrique, nettoyer une lumière* ; il faut dire, selon le cas : allumer la lampe, la chandelle, etc., faire une installation électrique, nettoyer une lampe.

Drop-light, drop

On donne, en français, le nom de *suspension* à tout appareil d'éclairage qui est suspendu au plafond. L'anglais *drop-light* et son abréviation *drop* peuvent donc se traduire par *suspension.*

Certaines suspensions peuvent s'abaisser et se relever par divers systèmes de tirage. Le tirage est double ou simple, et il se manœuvre généralement à l'aide d'un contrepoids plein, ou d'un contrepoids creux qu'on peut lester à son gré avec du sable ou du plomb de chasse.

Pilot

Nous donnons ce nom anglais au petit bec qui est branché sur l'arrivée du gaz dans les chauffe-eau à pression, dans les appareils de chauffage à l'huile, et qui sert à l'allumage de ces chauffe-eau et de ces appareils. Le nom français de ce petit bec est *veilleuse*.

Meter

L'appareil qui sert à mesurer et à enregistrer la valeur de l'énergie électrique ou le volume de l'eau, du gaz, qui sont utilisés dans le ménage s'appelle *compteur*. Disons donc *compteur d'électricité*, *compteur de gaz* ou *à gaz*, *compteur d'eau* ou *à eau*, selon le cas.

Batte-feu

La petite pièce d'acier dont on se sert pour obtenir des étincelles en frappant un silex, est un briquet, non pas un *batte-feu*.

Allumeur

Allumeur se dit, en français, d'une personne qui est chargée d'allumer. Quant aux appareils qui servent à allumer, ce sont des allumoirs. Les allumoirs de poche à alcool sont des briquets à essence.

Damper

Nous employons ce mot anglais pour désigner le disque ou la plaque mobile qui sert à régler le tirage d'une cheminée. L'équivalent français est *clef* ou *registre*, selon le cas.

Espingole

Pour enlever ou replacer les rondelles de fourneau, de poêle, on se sert généralement du tisonnier, en France. Chez nous, il existe une pièce de fer spécialement destinée à cet usage, et nous lui donnons le nom de *clef du poêle*, et parfois celui d'*espingole*. Nous avons dit déjà que la clef du poêle est une tout autre chose, et nous ajouterons qu'*espin-*

gole est inconnu en France avec cette acception. Nous conseillons de dire *clef* ou *poignée* de rondelles.

Rimeur

Nous donnons le nom de *rimeurs* aux plaques circulaires de métal qui se trouvent à la face supérieure du poêle, du fourneau, et que l'on enlève ou met à volonté pour faire cuire les aliments. C'est *rondelle* qu'il faut dire. *Rimeur* est un anglicisme.

Palâtre

Ce terme ne s'emploie en français que pour désigner la boîte de fer qui contient le mécanisme d'une serrure. C'est à tort que nous donnons le nom de *palâtre* à une rondelle en fer, ainsi qu'au bord inférieur de la plaque d'un poêle ou d'un fourneau.

Potiche, jardinière

La potiche est un vase en porcelaine de Chine ou du Japon, et la jardinière est un meuble d'ornement portant une caisse où l'on met des fleurs. C'est donc à tort que nous appelons *potiche* ou *jardinière* le vase de cuivre, de faïence, etc., qui recouvre un pot de fleurs en terre commune. Ce vase est un cache-pot.

Débarbouillette

Ce terme, que nos pères ont apporté de l'Anjou, ne s'emploie pas dans le français d'école pour désigner une serviette à laver le visage. Mais on peut appeler celle-ci *débarbouilloir*, *débarbouilloire*, ou tout simplement *serviette de toilette*.

Essuie-main

L'essuie-main est une serviette dont on se sert surtout pour s'essuyer les mains après les avoir lavées. Il ne faut pas le confondre avec le linge dont on se sert pour se laver, s'essuyer le visage, et qui porte, en France, le nom de *serviette de toilette*.

Essuie-main de vaisselle

Comme la vaisselle n'a pas de main, il est ridicule de parler d'*essuie-main de vaisselle*. Le linge qui sert à essuyer la vaisselle est un torchon.

Bouchon de vaisselle, de cuisine

Nous donnons le nom de *bouchons* aux morceaux de toile plus ou moins grossière dont on se sert pour nettoyer la vaisselle ou les planchers. *Bouchon* peut se dire d'un petit paquet de linge tortillé en tampon, mais non de ces morceaux de toile. Nos *bouchons* sont des torchons. Disons donc *lavette* ou torchon (à essuyer la vaisselle) au lieu de *bouchon de vaisselle*, et torchon (à essuyer le plancher) au lieu de *bouchon de cuisine*.

Savon d'odeur

Le savon de toilette prend, chez nous, le nom de *savon d'odeur*, lorsqu'il est parfumé de quelque essence. La locution *savon d'odeur* n'est pas admise en France. On y dit : *savon parfumé*.

Quant à la boule de savon de toilette dont on se sert pour savonner la barbe avant de la raser, elle porte, en France, le nom de *savonnette*. Et *savonnette* s'y dit, non seulement du savon qui sert à savonner la barbe, mais aussi, par extension, du pinceau en poil de blaireau avec lequel on frotte la barbe de mousse de savon.

Savon du pays

Nous donnons le nom de *savon du pays* au savon fait à la maison. C'est *savon de ménage* qu'il faut dire.

Carnas

Carnas, qui se dit chez nous comme en Normandie, n'est pas admis dans le français d'école. Il faut dire *cadenas*.

LE COMITÉ D'ÉTUDE
DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA.

(*Conservez ce feuillet.— A suivre.*)

NO 20

CORRIGEONS-NOUS !

Pierre-éponge, pierre-ponge, pierre d'éponge

La pierre poreuse et légère qui s'emploie pour frotter, polir, etc., porte le nom de *ponce* ou *pierre ponce*. Les termes *pierre-éponge*, *pierre-ponge*, *pierre d'éponge*, sont des corruptions de *pierre ponce*.

Petit balai

Le petit balai dont on se sert pour épousseter les habits, etc., s'appelle aujourd'hui *vergette*. *Époussette* s'est dit aussi, mais ce mot a vieilli.

Épingle à couche

L'épingle à pointe enfermée ou protégée, dont on se sert pour fixer les pansements, pour habiller les bébés, est une épingle de sûreté ou de nourrice. L'appellation *épingle à couche* n'a pas cours en France.

Papier sablé

Le papier dont on se sert pour polir ou sur lequel on frotte les allumettes porte en France le nom de *papier de verre* ou *papier verré*. Le terme *papier sablé* que nous employons couramment n'est pas usité en France.

La petite plaque sur laquelle on frotte les allumettes amorphes s'appelle *frottoir*, en France.

Chandelle de baleine

Il n'y a pas de *chandelle de baleine*. La chandelle que nous appelons ainsi est une bougie de blanc de baleine, de paraffine.

Arrache-braquette, arrache-broquette

L'instrument dont on se sert pour arracher les broquettes est un arrache-clou. Le terme *arrache-broquette* est inconnu en France; à plus forte raison le terme *arrache-braquette*.

Roulette, washer

Roulette se dit fort bien d'une petite roue, d'une petite pièce rigide circulaire tournant autour d'un axe qui en traverse le centre, mais non d'une plaque circulaire de métal, de cuir, de caoutchouc, évidée au centre, qu'on place, par exemple, sous les écrous pour mieux répartir le serrage. Cette plaque circulaire s'appelle *rondelle*. Disons donc *rondelle* de cuir, non *roulette* de cuir, ni *washer*, qui est un mot anglais.

Ajoutons, en passant, que l'anneau de caoutchouc qui sert à maintenir fermée la monture d'un parapluie s'appelle *rondelle*, lui aussi.

Serrure à chute

Cette appellation est inconnue en France. Pour désigner ce que nous appelons *serrure à chute*, on dit là-bas *loquet à ressort* ou *serrure à ressort*, selon le cas.

Moulin à tricoter

Moulin à tricoter, pas plus que *moulin à coudre*, ne peut s'employer en bon français. Il faut dire *machine à tricoter*.

Craque, moulin à craquer, fer à craquer

Ces termes ne sont pas usités en France pour désigner le fer dont on se sert pour repasser le linge et le plier en forme de tuyaux ou le gauffrer. Ce fer s'y appelle *fer à tuyauter* ou *fer à gauffrer*, selon le cas.

Échiffoir

L'instrument dont on se sert pour effiler, charpir l'étoffe de laine qu'on désire filer de nouveau est une carde. Le mot *échiffoir* n'est pas français, non plus qu'*échiffer*.

Aiguille à bas, pichette

Dans le langage correct, l'aiguille à bas est une aiguille à tricoter, une broche à tricoter. L'aiguille à laquelle nous donnons le nom d'*aiguille à bas* ou de *pichette*, s'appelle, en France, *grosse aiguille à repriser*.

Aiguillère

L'étui dans lequel on met les aiguilles porte chez nous le nom d'*aiguillère*. Ce mot n'est pas usité en France. Il faut dire *étui à aiguilles*, ou *aiguillier*.

Passe-galon

Passe-galon n'est pas français. La grosse aiguille à pointe mousse servant à passer un lacet dans des œillets, un galon dans une coulisse, etc., s'appelle en France *passe-lacet*, *aiguille à passer*.

Galon

Nous donnons le nom de *galon* à la mesure de longueur faite de ruban. *Galon* peut se dire du tissu en forme de ruban dont on orne des uniformes, des chapeaux, des rideaux, des meubles, etc., mais non d'une mesure de longueur. En France, ces mesures s'appellent *mesures en ruban*, *rubans métriques*, *rubans*. Quand le ruban est fait d'acier, on l'appelle *ruban d'acier*. Quand il y a, dans le tissu, des fils de laiton qui atténuent l'allongement du ruban, on l'appelle *ruban métallisé*. Quand le ruban s'enroule dans une boîte, on l'appelle *roulette à ruban de tissu*, *roulette à ruban d'acier*, selon le cas.

Lastique

Ce terme s'emploie chez nous. Ex. : Acheter du *lastique* ; — une verge de *lastique* ; — casser le *lastique* de son chapeau. C'est une déformation du français *élastique*, qui est le terme à employer.

Clipeur

Ce mot est un anglicisme ; c'est le mot anglais *cliper*. La machine qui sert à tondre les cheveux s'appelle en français *tondeuse*.

Acoustique (de téléphone)

La partie mobile de l'appareil téléphonique que l'on place sur l'oreille pour entendre ce que l'on dit s'appelle *récepteur*,

non pas *acoustique*. En français, on ne donne le nom d'*acoustique* qu'à la partie de la physique qui traite du son et à la qualité d'une salle relativement à la répercussion des sons. Certains philologues prétendent même qu'il vaut mieux dire *résonance* dans ce dernier cas.

Vaisseau

Vaisseau est un terme générique qui peut se dire de tout vase destiné à recevoir des liquides. Ainsi une terrine à lait est un vaisseau, et même un vase de nuit est un vaisseau. Mais on ne saurait se servir de ce terme générique pour désigner spécialement une terrine à lait ou un vase de nuit. Il est incorrect de dire, par exemple, qu'une vache donne tant de *vaisseaux* de lait. Il faut dire : donne tant de pots, tant de terrinées de lait.

Thermos

Nous donnons généralement le nom de *thermos* à toute bouteille et à tout vase qui offrent l'avantage de conserver durant plusieurs heures, presque à leur température initiale, les liquides qui y ont été enfermés. Cette bouteille et ce vase sont une bouteille isolante ou un vase isolant. Le mot *thermos*, qui s'emploie en France, n'est que la dénomination commerciale d'une bouteille isolante.

Sous-plat

Nous donnons le nom de *sous-plat* à un support en métal, en faïence, en amiante, en osier, que l'on place sur la table, et sur lequel on dépose les plats pour qu'ils ne salissent pas ou ne brûlent pas la nappe. Ce support se nomme *dessous de plat* ou *garde-nappe*.

LE COMITÉ D'ÉTUDE
DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA.

(*Conservez ce feuillet.— A suivre.*)

NO 21

CORRIGEONS-NOUS !

Lessi, lissi

La soude ou la potasse qu'on fait dissoudre dans l'eau chaude pour lessiver le linge, pour nettoyer les planchers, de même que l'eau chaude ainsi additionnée de soude ou de potasse portent chez nous le nom de *lessi* ou *lissi*. Ce sont là des formes dialectales. Il faut dire *lessive* ou *eau de lessive*.

Toquet, taquet

Toquet ou *taquet* sont des mots français. *Toquet* désigne une petite toque, et *taquet* se dit, par exemple, de la petite pièce de bois qui soutient l'extrémité d'un tasseau, qui maintient l'encoignure d'un meuble, qui garnit la caisse d'une poulie pour l'empêcher de se coucher, qu'on enfonce en terre pour servir de point de repère d'un alignement, etc. Mais ni *toquet* ni *taquet* ne servent, en France, à désigner la pièce de bois ou de métal qui est mobile autour d'une vis ou d'un clou et qui sert à maintenir fermé un châssis, une porte, etc. C'est *tourniquet* qu'il faut dire.

Piton, œil de crochet

Nous donnons le nom de *pitons* aux boutons de sonnettes, aux boutons ou leviers des interrupteurs, à certains petits crochets. Le piton n'a rien de commun avec ces objets. Le piton, ainsi qu'on l'appelle en France, est tout simplement une pointe ou une vis dont la tête forme un anneau destiné à retenir un crochet, une tringle, une attache. Ainsi, c'est à des pitons qu'on fixe les crochets des jalousies, des contre-châssis. Au sens français, le piton est ce que nous appelons *œil de crochet*.

Affile-crayon

L'instrument qui sert à affûter un crayon, à le tailler, à en refaire la pointe, est un taille-crayon. Comme **affiler**

un crayon ne peut se dire en français, **affile-crayon** est un barbarisme.

Efface, effaçoir

Ces mots ne sont pas français. Le caoutchouc dont on se sert pour effacer est une gomme à effacer, une *gomme élastique.*

Palette

Palette s'emploie en français pour désigner différents objets. Mais il ne faut pas oublier que ce mot est un dérivé de *pale, pelle.* Il ne peut se dire de la masse de certaines substances. Disons *pain* de savon, non pas *palette* de savon, et *tablette* de chocolat, non pas *palette* de chocolat.

Garde-z-yeux, palette, pèque

La visière que l'on porte pour garantir ses yeux de la lumière est un garde-vue. *Garde-z-yeux* et *pèque* ne sont pas français, et *palette*, que nous employons de même que *garde-z-yeux* et *pèque*, n'a pas, en français, le sens de *garde-vue.*

VÊTEMENTS D'HOMMES

Butin

Ce mot français n'a pas tous les sens que nous lui attribuons. Il signifie proprement : objets de valeur, tels que hardes, vivres, argent, bestiaux, qu'on prend sur l'ennemi. Le peuple, en France, lui donne aussi l'acception de profit, richesse. C'est ainsi que l'on dit : " Il y a bien du butin dans cette maison. " Mais c'est parler incorrectement que de donner à *butin* le sens de linge, vêtements. Il faut dire : linge de corps, non pas: *butin* de corps; — serrer ses habits du dimanche, non pas : son *butin* du dimanche.

Hardes

Ce mot se dit fort bien des effets d'habillements, des gros vêtements qu'on porte ou qu'on a portés, mais non des vê-

tements neufs en magasin. C'est donc à tort que nous parlons de *marchands de hardes faites*. On peut dire : *vêtements tout faits*, *vêtements faits d'avance*, par opposition à *vêtements faits sur mesure*, mais le terme généralement usité en France est *confections*. Remplaçons donc notre locution *marchand de hardes faites* par : *marchand de confections*.

Change

Change se dit, en français, de l'action de changer une chose contre une autre; mais il n'a pas et n'a jamais eu, dans le langage de la bonne compagnie, le sens de vêtement qu'on tient en réserve pour en remplacer un autre semblable, en cas de besoin. Il faut dire alors : *vêtement de rechange*. On peut dire aussi : des *rechanges*. Le mot *rechange* est masculin.

Tous-les-jours

Nos gens donnent le nom de *tous-les-jours* aux vêtements qu'ils portent les jours de travail, par opposition à *vêtements des dimanches*. Ex. : Être habillé en *tous-les-jours*. Cette façon de parler est provinciale et vulgaire. Il faut dire : *vêtements ordinaires*, *habits de travail*.

Gilet, veste

Nous confondons généralement ces deux termes, chez nous. En France, le gilet est la partie du costume de l'homme qui recouvre le torse et se porte sans manches sous l'habit ou la redingote, tandis que la veste est un habit sans basque. Autrefois, en France, la veste était un vêtement sans manches, à poches sur le devant, qui se portait sous l'habit. Nous avons donc conservé au mot *veste* son sens vieilli. Aujourd'hui, notre *veste* doit s'appeler *gilet*, et notre *gilet* est un habit de ville, un veston.

Bougrine

Ce terme n'est pas français. Il faut dire : *pardessus*, *paletot*, quand on parle du vêtement chaud qui se porte par-dessus l'habit ou la redingote ; *veston*, pour désigner l'habit de

ville ; *bourgeron*, lorsqu'il s'agit de la casaque de toile que portent les ouvriers ; *blouse*, si l'on parle du vêtement de dessus en grosse toile, en laine, etc, ouvert par devant, ayant la forme d'une chemise, que portent les ouvriers, les paysans, etc. ; ou *vareuse*, quand il ne s'agit que d'une sorte de blouse courte en grosse toile ou en gros drap.

Blouse

Ce terme ne s'emploie en France qu'en parlant de vêtement de dessus ayant la forme d'une chemise que portent les paysans, les ouvriers, les gens qui se livrent aux sports. C'est donc à tort qu'on s'en sert chez nous pour désigner un veston, une redingote, un pardessus, un paletot, un manteau.

Coat

Il y a, dans la langue française, tous les termes voulus pour désigner les différents vêtements que nous appelons de ce nom anglais. Disons donc, selon le cas, *habit*, *veston*, ou *paletot*.

Morning-coat

Nous donnons le nom de *morning-coat* au vêtement d'homme qui, par derrière, est fait comme une redingote, mais dont les pans de devant s'arrondissent ou s'évasent jusqu'à la hauteur des genoux. L'équivalent de ce terme anglais est *jaquette*.

Prince-albert

Tel est le nom que porte chez nous le vêtement de cérémonie, croisé, à basques et à revers, qui est plus long que l'habit de soirée et qui enveloppe le corps jusqu'aux genoux. Ce vêtement s'appelle *redingote*, en France.

LE COMITÉ D'ÉTUDE
DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA.

(*Conservez ce feuillet.— A suivre.*)

NO 22

CORRIGEONS-NOUS !

Froc

Froc peut bien se dire du vêtement des moines, ainsi que de l'étoffe de laine gossière dont on fait des vêtements de moine. Mais il n'a jamais eu cours, en France, pour désigner l'espèce de blouse ample que portent les paysans, les ouvriers, non plus que l'habit de cérémonie croisé, à basque et à revers, qui enveloppe le corps jusqu'aux genoux. Notre *froc* de travail est une blouse, et notre *froc* de cérémonie est une redingote. *Frock-coat* ne vaut pas mieux. C'est l'équivalent anglais de redingote.

On donne aussi, chez nous, le nom de *froc* à la redingote de collégien, qui est, proprement, un uniforme, une tunique.

Suisse

Nous donnons ce nom de *suisse* au costume de collégien aux coutures duquel dépassent des lisérés de drap blanc. Le *suisse* est un uniforme, une tunique à nervures blanches, à passepoil blanc.

Navelure

Nous donnons le nom de *navelure* au liséré de drap qui sert de dépassant aux coutures d'un uniforme ou d'une tunique de collégien. **Navelure** n'est pas français. Il faut dire **nervure, passepoil.** Ex.: Un uniforme à nervures, à passepoil, non pas à *navelures.*

Surtout

Surtout se disait autrefois, en France, du vêtement qui se met par-dessus les autres. Aujourd'hui, on dit *pardessus* ou *paletot.*

Chez nous, le *surtout* est un veston, une redingote. Pour aller au village, le paysan met ordinairement son *surtout* des dimanches. Disons *veston* ou *redingote*, selon le cas.

Chienne

Ce terme s'emploie chez nous pour désigner le vêtement de dessus que l'on porte pour protéger ses vêtements ordinaires. Notre *chienne* est une blouse.

Nous donnons aussi, par dérision, le nom de *chienne* à tout habit ample et long, particulièrement à la redingote. *Chienne* ne s'emploie pas, en français, avec cette acception.

Défroque

Défroque est français, mais il n'a pas la signification que nous lui attribuons quelquefois. Au sens français, *défroque* se dit des hardes laissées par un religieux à sa mort, et, par extension, de la nippe qu'une personne abandonne lorsqu'elle ne veut plus la porter. C'est donc à tort que nous donnons à ce terme le sens d'habit, de vêtement. Disons donc : Enlever son habit, se déshabiller, non pas : Enlever sa *défroque.*

Ras-cul, rase-trou

On appelle *ras-cul* et *rase-trou* le veston qui descend juste au bas des reins. En France, on emploie le terme *pet-en-l'air*, qui est familier. Dans la bonne compagnie, il vaut mieux dire : veston court.

Quatre-poches

Nos gens donnent parfois le nom de *quatre-poches* à l'habit qui a quatre poches. Il n'existe pas de terme particulier, en France, pour désigner cette espèce d'habit. On dit tout simplement : *habit à quatre poches, veston à quatre poches.*

Smoking, tuxedo

Le mot *smoking* s'emploie en France avec la même signification que chez nous, mais il vaut mieux dire *veston de soirée*, qui est le véritable terme français pour désigner l'habit auquel nous donnons les noms de *tuxedo* et de *smoking*. Au reste, le terme *smoking* n'est pas usité en Angleterre pour dénommer le veston de soirée ; il y désigne le veston

d'appartement, en gros molleton, avec brandebourgs, que les hommes mettent, après avoir ôté leur veston de ville ou de soirée, pour fumer quand les femmes se sont retirées.

Capot

Le mot *capot* sert, chez nous, à désigner le grand paletot à capuchon, fait d'*étoffe du pays*, que nos gens portent l'hiver. Par extension, il se dit aussi de tout paletot d'étoffe ou de fourrure. Le terme français est *paletot*, dans tous les cas. Le *capot de poil* est un paletot de fourrure.

Quant au *capot d'écolier*, c'est un uniforme, une tunique de collégien.

Cloque

Cloque s'est bien dit autrefois du manteau en forme de cloche ; mais il n'y est plus usité, et depuis longtemps. Disons : *capote militaire*, *manteau*, *paletot*, non pas *cloque* ; *manteau* à capuchon, non pas *cloque* à capuchon.

Blazer

Encore un terme anglais à éviter. L'habit que portent les gens qui se livrent aux sports et que nous nommons *blazers* est tout simplement un veston de sport.

Wind-breaker

Le *wind-breaker*, qu'il ne faut pas confondre avec le veston de cuir, est une blouse en peau ou en toile imperméabilisée que portent surtout les skieurs.

Nos marchands traduisent généralement *wind-breaker* par le mot *coupe-vent*, qui n'est pas usité en France. En France, on se sert du terme *blouse de ski*. Mais, comme ce vêtement, d'abord réservé aux skieurs, devient d'usage général, il vaudrait mieux employer le mot *blouse*, et dire *blouse* de cuir.

Sweater, pull-over

Ces deux mots s'emploient couramment dans les magasins de Paris pour désigner les tricots ou gilets ajustés que por

tent surtout les gens qui se livrent aux sports. On semble réserver le nom de *pull-over* au tricot sans col, et celui de *sweater* au gilet ou au tricot à col. Il vaut mieux donner le nom de *gilets de laine* aux tricots qui s'ouvrent comme les gilets de complets, et celui de *chandails* aux autres.

Mackinaw

Nous donnons ce nom à un paletot croisé, court, fait de cuir ou de drap épais dit de Mackinaw, que les bucherons et les gens qui se livrent aux sports mettent pour se protéger du froid. Comme l'étoffe particulière qui sert à la confection de ce paletot tire son nom de l'ancien fort de Mackinaw (Michigan), d'où on en faisait autrefois la distribution aux tribus sauvages, nous pourrions conserver le nom de *mackinaw* au paletot lui-même.

Simple breast, double breast

L'équivalent de ces mots anglais est *forme droite, forme croisé.* Il faut dire : Donne la forme droite à mon veston, et non : Fais mon *coat double breast.* On dit couramment en France : *veston droit* ou *croisé*, pour veston à forme droite ou croisée, et *pardessus droit* ou *croisé*, pour pardessus à forme droite ou croisés.

Basque

Ce mot est français, mais il n'a pas le sens que nous lui donnons parfois. Il se dit, en France, de chacun des pans du frac, de la jaquette, de la redingote, au-dessous de la ceinture. Les parties d'un habit qui, se croisant sur la poitrine, sont repliées en dessus de manière à montrer une portion de la doublure ou du revers sont des revers, non des basques. L'habit de cérémonie, le veston de soirée et certains pardessus ont des revers de soie, non des *basques* de soie.

LE COMITÉ D'ÉTUDE
DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA.

(*Conservez ce feuillet.— A suivre.*)

NO 28

CORRIGEONS-NOUS !

Overalls

Ce mot qui sert à dénommer le vêtement de travail que l'on met par-dessus les autres pour ne pas les salir, est anglais. Son équivalent français est *salopette.*

Breeches

Encore un terme anglais à éviter. Il faut dire, en français, *culotte bouffante*, par opposition à *culotte droite.* Il y a diverses culottes bouffantes, selon l'usage particulier auquel on les destine : les culottes de cyclistes, de cavaliers, de chasseurs, de golfeurs, de skieurs, sont des culottes bouffantes. Disons, en passant, que l'on réserve généralement, en France, le nom de **culottes** à celles qui se terminent aux genoux, tandis qu'on donne celui de *pantalons* aux culottes qui descendent jusque sur le cou-de-pied.

Tuque

Nous donnons le nom de *tuque* à une coiffure en tricot de laine, se terminant en pointe et formant un long bonnet double à bord retourné, qui se porte l'hiver, au Canada. Le nom de *tuque* est aussi ancien, chez nous, que cette espèce de coiffure, et comme celle-ci est particulière à notre pays, nous pourrions le conserver, au moins dans la conversation familière.

Casque, casque à palette

Le mot **casque** peut fort bien désigner certaines coiffures, mais il n'a pas les acceptions que nous lui donnons chez nous. Notre *casque* d'hiver est tout simplement un bonnet de fourrure ou une casquette. Notre *casque à palette* est une casquette de fourrure, un bonnet de fourrure à visière.

Le *casque* de cuir que portent les aviateurs, les cyclistes, ainsi que les gens qui se livrent aux sports de grand air

l'hiver, est un bonnet. En France, on lui donne le nom de *bonnet de cuir*.

Tuyau, tuyau de castor

Ces deux termes s'emploient chez nous pour désigner le chapeau de cérémonie. *Tuyau* est usité en France, mais il est très vulgaire. Il faut dire : *haut de forme*, **chapeau de soie**.

Mou

On peut fort bien appeler *chapeau mou* le chapeau de feutre souple. Mais *mou*, pour *chapeau mou* nous semble un néologisme ; nous ne l'avons relevé ni dans les dictionnaires, ni dans les catalogues français.

Chapeau de tweed

Tweed est un terme anglais qui a des équivalents en français et qu'en conséquence il convient d'éviter. Disons donc *chapeau d'étoffe*, au lieu de *chapeau de tweed*.

Cap

Ce terme anglais sert chez nous à désigner différentes coiffures. C'est *casquette*, *bonnet*, *béret marin*, qu'il faut dire, selon le cas.

Smoking-cap

Nous donnons parfois ce nom anglais à la coiffure d'appartement ayant la forme d'un fez bas, que l'on porte surtout au fumoir. Cette coiffure est une calotte, un bonnet ou une toque. Le nom du *smoking-cap* ordinaire est *bonnet grec*.

Caluron

Caluron est un terme provincial. Cessons donc de l'employer, et disons, selon le cas, *bonnet d'appartement*, *casquette*, *polo* (d'enfant), *béret marin*, *passe-montagne*.

Polo

Le terme *polo* s'emploie, en France, pour désigner le bonnet de laine que les enfants portent surtout avec les costumes de tricot. Mais la coiffure de laine qui se rabat jusqu'aux épaules et qui ne laisse libres que les yeux et le nez, n'est pas un polo, mais un passe-montagne.

Palette, pèque

Ni *palette*, ni *pèque*, ne peuvent se dire pour désigner la pièce rigide placée en avant de la casquette, pour abriter les yeux. Cette partie de la casquette s'appelle *visière* en français.

Collet

Collet, comme col, se dit fort bien, en français, de la partie d'un habit qui entoure le cou. Ainsi, il est correct de parler du collet d'un veston, d'une redingote, d'un pardessus. Mais le bon usage n'admet pas *collet* de chemise ; il faut dire : *col*.

Quand le col de la chemise est mobile, il prend le nom de faux col. Les faux cols se portent souples, semi-souples ou rigides, et, selon leur forme, ils sont tantôt droits, tantôt rabattus. Les faux cols droits sont ouverts, ou croisés, ou cassés ; ce que nous appelons *collet à pointes* est un faux col droit *à coins cassés*, ou cassé tout court. Quant aux faux cols rabattus, ils sont hauts ou bas. En France, on réserve le nom de **faux col** rabattu au faux col bas; quand il est haut, on l'appelle **faux col haut rabattu**.

Shakespeare

On donne parfois, chez nous, le nom de *shakespeare* au faux col rigide en toile blanche, surtout lorsqu'il est très haut. Le *shakespeare* est un faux col droit empesé.

Col

En français, le col est la partie d'un vêtement qui entoure le cou. Les chemises, les vestons, les pardessus, ont un col.

C'est à tort que l'on donne le nom de *col* à la bande d'étoffe légère que les hommes se nouent autour du cou, pardessus le col de leur chemise. C'est *cravate* qu'il faut dire.

Boucle

Nous donnons le nom de *boucle* à la cravate papillon dont le nœud est fait d'avance ; c'est **nœud** qu'il faut dire. Il y a des nœuds tout faits sur pinces ou à ressort, et des nœuds avec ou sans tour de cou.

Poignet, pagote

Poignet se dit, en français, de la bande qui termine la manche d'une chemise, à l'endroit où elle couvre le poignet ; mais quand on veut parler de l'ornement qui est adapté à l'extrémité d'une manche de chemise et qui sort de la manche de l'habit, de manière à couvrir le poignet, il faut dire *manchette*. La plupart des manchettes sont en toile. Il y en a de laine, qui se portent pour préserver les poignets du froid ; ce sont des manchettes de laine, non des *poignets*, ni des **pagotes**. Les pagotes sont des parements rapportés à l'extrémité de la manche d'un habit, d'un uniforme, d'une robe.

Manchette

Manchette est français, mais il n'est pas usité en France, comme chez nous, pour désigner le bout de manche que l'on met par-dessus sa manche d'habit afin d'en protéger, pendant qu'on travaille, la partie qui couvre l'avant-bras. Ce bout de manche est une fausse manche, un garde-manche.

LE COMITÉ D'ÉTUDE
DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANCAIS AU CANADA.

(*Conservez ce feuillet. — A suivre.*)

NO 24

CORRIGEONS-NOUS !

Queue de chemise

En France, on dit *pan*, *bas*, *bas du dos* d'une chemise, et non *queue* d'une chemise.

La locution *en queue de chemise*, dont l'emploi est courant chez nous, n'est pas usitée en France. On dit là-bas : *en chemise*, *nu en chemise*, *sans autre vêtement qu'une chemise.*

Notons, en passant, que la locution *nu en chemise* n'a pas le sens de la locution française *en manches de chemise.*

Crémone

Ce terme est français. Il se dit particulièrement d'une sorte de tissu croisé et d'une sorte de fichu croisé. Mais la grande écharpe en laine tricotée à laquelle nous donnons le nom de *crémone* n'est pas une crémone; c'est un cache-nez.

Foulard

Nous donnons généralement le nom de *foulard* à toute écharpe qui s'enroule autour du cou. Le mot foulard a un sens plus restreint, en France; il s'y dit seulement du mouchoir de cou (ou de poche) en étoffe de soie ou en étoffe de soie et de coton. Le terme générique pour désigner les bandes de tissus dont on s'enveloppe le cou est *écharpe.* Quand on veut spécifier, on doit donner le nom de *cache-col* à la petite écharpe de soie, de laine ou de coton, qui se noue autour du cou par-dessus le col ou le faux col, et celui de *cache-nez* à la longue écharpe de laine qu'on enroule autour du cou ou du visage pour se protéger du froid.

Ceinture fléchée

On donne, chez nous, le nom de *ceinture fléchée* à une longue ceinture aux couleurs diverses, dont le dessin représente des pointes de flèches et qui se met par-dessus le paletot. Cette ceinture ne se fabrique et n'est en usage qu'au Canada. C'est une ceinture chinée, mais à dessin spécial. *Fléché*

s'est dit autrefois de certaines fourrures ; un vieil auteur parle d'un " manteau bien taillé et tout fourré de vair tout *fléché* ". Nous pourrions, sans offenser le bon usage, conserver la locution *ceinture fléchée* pour désigner cette ceinture qui nous est particulière.

Attelle, bricole

Attelle est français, en parlant de la pièce de bois qui garnit le devant du collier d'un cheval de harnais, ou de la lame de bois qui sert à maintenir immobile une partie fracturée ; et de même *bricole*, en parlant de la bretelle des portefaix, etc. Mais c'est abuser de ces mots que de les employer pour désigner la bande de tissu élastique servant à soutenir le pantalon. C'est *bretelle* qu'il faut dire.

Sling

Nous donnons, et depuis longtemps, ce nom à la ceinture, surtout à la ceinture élastique, qui sert à retenir les culottes ou les pantalons. L'équivalent de ce terme anglais est *ceinture*, tout court.

Jarretière

La jarretière est un ruban en caoutchouc servant à maintenir les bas autour de la jambe. Il ne faut pas confondre la jarretière avec le ruban de caoutchouc qui s'enroule au-dessous du genoux et qui est muni à une extrémité d'une pince qui tient la chaussette. Dans ce dernier cas, le ruban s'appelle *jarretelle* ou *fixe-chaussettes*.

Chausson

Ce terme est français, mais il n'a pas le sens que nous lui donnons. Le chausson, en France, est une chaussure de dessous, en étoffe moelleuse, qu'on met sur ou sous les bas pour avoir chaud. Le bas court, s'arrêtant à moitié du mollet, que portent les hommes, est une chaussette.

Chaussette

La chaussette est un demi-bas. C'est à tort que nous appelons *chaussette* la chaussure de chambre, en feutre ou en drap, avec semelle en cuir ou en feutre et avec ou sans talon. Cette chaussure de chambre est une pantoufle.

Bas

Le terme *bas* peut s'employer pour désigner la partie du vêtement qui couvre le pied et la jambe, qu'il s'arrête à moitié du mollet ou au-dessus du genou. Mais le bas court qui s'arrête à moitié du mollet porte généralement le nom de *chaussette*, et l'on réserve le nom de *bas* à celui qui ne s'arrête qu'au-dessus du genou. Les bas d'hommes sont des chaussettes, tandis que ceux que portent les femmes sont des bas.

Bas-quartier, sock

On donne parfois ce nom, chez nous, à un bas de laine tricotée qui ne monte qu'à la cheville du pied et qu'on met sur sa chaussette et dans son soulier pour se protéger le pied contre e froid. C'est une espèce de chausson, comme celui auquel on donne aujourd'hui le nom anglais de *sock*.

Mitasse

Ce terme est usité chez nous pour désigner, tantôt une chaussure de laine, de feutre, d'étoffe, qui se porte dans les grands froids, tantôt une grosse mitaine. *Mitasse* n'est pas français. Il faut donc le remplacer par *chausson* ou *grosse chaussure*, par *moufle* ou *grosse mitaine*, selon le cas.

Miton

Comme *mitasse*, *miton* s'emploie parfois chez nous pour désigner une chaussure de laine, de feutre, d'étoffe, pour les grands froids, ainsi qu'une grosse mitaine. *Miton* s'est dit autrefois de la mitaine de fer, et il est encore usité pour désigner une sorte de manchette en tricot, en fourrure, pour préserver le poignet du froid. Mais il n'a pas les sens que nous lui attribuons. Disons donc *chausson* et *grosse chaussure*, ou *moufle* et *grosse mitaine*, selon le cas.

Soulier mou, soulier de chevreuil

C'est le nom que nous donnons à une chaussure à tige et sans semelle qui est faite de peau non tannée d'orignal, de caribou ou de chevreuil. Ce soulier, qui est particulier au Canada, est un mocassin.

Soulier à quartier, à bas quartier

Le quartier d'une chaussure est la partie qui enveloppe le talon, partie qu'on peut aussi nommer *talonnette*. Tout soulier ayant un quartier, la locution *soulier à quartier* semble mal formée. L'expression *soulier à bas quartier* s'explique mieux ; on la trouve, d'ailleurs, dans une vieille chanson lyonnaise. Le *soulier à bas quartier* ou *à quartier* est le soulier ordinaire. On l'appelle sans doute ainsi pour le distinguer des souliers à tiges (*souliers de bœuf, souliers de chevreuil, souliers mous*).

Soulier de bœuf

Nos gens donnent le nom de *soulier de bœuf* à une chaussure à tige et sans semelle qu'ils se fabriquent eux-mêmes avec du gros cuir de vache non teint. Cette chaussure est particulière au Canada. Il vaudrait mieux dire *mocassin de cuir de vache.*

Marchedon

Pour courir, il n'y a rien de mieux, dit-on, qu'une paire de *marchedons.* Les *marchedons* sont des souliers en cuir, faits comme des bottes sauvages, mais à tige courte. Ces chaussures semblent particulières au pays ; mais comme *marchedon* n'est pas un mot français, il vaudrait mieux les appeler *mocassins de cuir de vache.*

Le Comité d'étude
de la Société du Parler français au Canada.

(*Conservez ce feuillet. — A suivre.*)

NO 25

CORRIGEONS-NOUS !

Chaussure fine

C'est le nom qu'on donne quelquefois, chez nous, à la chaussure de cérémonie, ou même à la bottine courante, pour la distinguer de la chaussure de travail ou de fatigue, de la chaussure forte.

Congress

Le mot *congress* est l'appellation anglaise de la bottine que nous désignons sous ce nom. En France, cette chaussure s'appelle *bottine à élastiques.*

Botterleau

Nos gens donnent le nom de *botterleau* à une sorte de grosse chaussure de cuir, à forte semelle, qui monte un peu au-dessus de la cheville. Cette chaussure est un soulier de fatigue.

Pardessus

On trouve, dans certains catalogues français, le terme *pardessus-chaussures caoutchouc* pour désigner ce que nous appelons *claque* ; mais le terme *pardessus* n'est pas usité en France en parlant de la chaussure de jersey, doublée ou non de molleton et claquée de caoutchouc, qu'on met par-dessus les autres chaussures pour se garantir contre le froid. A Paris, quand on ne donne pas le nom anglais de *snow-boot* à cette chaussure, on l'appelle *couvre-chaussure de jersey*, pour la distinguer, sans doute, du couvre-chaussure de caoutchouc. Appelons-la donc *couvre-chaussure* tout court.

Claque

Ce terme est français et s'emploie fort bien pour désigner une sorte de socque plat que les dames mettaient par-dessus leurs souliers pour se garantir de la boue. Il est usité aussi, par extension, en parlant de cette partie de la tige de botti-

ne qui confine à la semelle. C'est ainsi que certaines bottines de drap ont des claques vernies. Mais le mot *claque* ne se dit pas en France pour désigner la chaussure de caoutchouc qui se porte par-dessus le soulier ou la bottine pour les protéger contre la boue, le neige, la pluie. On donne à ce couvre-chaussures le nom de *caoutchouc.*

Rubbers

Les Français donnent parfois le nom de *rubbers* aux caoutchoucs, aux couvre-chaussures de caoutchouc que nous appelons généralement *claques.* Ce n'est pas un exemple à suivre. Disons donc *caoutchoucs.*

Nous désignons aussi sous le nom de *rubbers* certaines grosses chaussures en caoutchouc. Appelons-les simplement *chaussures de caoutchouc.*

Slippers

Slippers est un mot anglais que nous employons pour désigner les chaussures de chambre et dont l'équivalent français est *pantoufles.* Disons donc *pantoufles.* Quand la pantoufle est sans quartier ou empeigne, elle prend le nom particulier de *sandale.* On donne celui d'*espadrille* à la pantoufle de toile, sans talon.

Rumning shoe, shoe-claque

On donne, chez nous, le nom anglais de *running shoe* et l'appellation barbare de *shoe-claque* au soulier de toile, à semelle de caoutchouc vulcanisé sur le tissu. C'est *soulier de sport* qu'il faut dire.

Jambe

La partie de la botte qui surmonte le pied et couvre la jambe s'appelle généralement, chez nous, *jambe* de botte. Ce terme ne paraît pas admis en France. Cette partie de la botte y porte le nom de *tige.*

Hausse

Le mot *hausse* est français. On peut même mettre une *hausse* à un soulier, à une botte ; mais cela signifie tout simplement mettre sous le soulier ou la botte un objet qui serve à les hausser, à les porter plus haut. La partie supérieure de la bottine, qui enveloppe le bas de la jambe n'est pas une hausse. Le nom français de cette partie de la bottine est *tige*.

Renfort

Nous donnons le nom de *renfort* à la pièce de cuir qui renforce le derrière d'une chaussure. Cette pièce porte en France le nom de *contrefort*.

Langue

La pièce de cuir qui, dans les chaussures lacées, est placée sous la fente des tiges s'appelle en France *languette* ou *soufflet*, et non *langue*, comme chez nous. La pièce s'appelle *soufflet* quand elle est cousue de chaque côté, et *languette* quand elle n'est cousue que par l'extrémité inférieure.

Ganse

C'est ainsi que l'on appelle chez nous la boucle de ruban, cousue en haut des tiges d'une bottine, d'une botte, avec laquelle on tire pour chausser cette bottine, cette botte. Cette boucle de ruban porte en France le nom de *tirant*.

Agrafe, trou

Dans les chaussures lacées, les tiges, le long de la fente où on les lace, sont garnies de trous par lesquels passent les lacets, ou de petites pièces de métal recourbées auxquelles les lacets s'accrochent avant de se nouer. Le nom de ces trous est *œillets*, et celui de ces petites pièces de métal est *crochets*, non *agrafes*.

Cap

Nous donnons le nom de *cap* au morceau de cuir ou de cuivre qui recouvre l'empeigne au bout de la chaussure. Ce terme est anglais. Son équivalent français est *bout de soulier*

Cuillère à chaussure

Le nom de la lame creuse et recourbée qu'on appuie contre le quartier du soulier pour faciliter l'entrée du pied dans la chaussure est *chausse-pied*, non pas *cuillère à chaussure*.

Crochet de bottines

Nous donnons le nom de *crochet de bottine* au crochet dont on se sert pour faire entrer les boutons d'une chaussure dans leur boutonnière. Ce crochet s'appelle en France *tire-bouton*.

Zipper

En anglais, on appelle *zipper* cette sorte de fermeture métallique qu'on trouve à certains gilets de sport, à certains couvre-chaussures, à certaines sacoches, à certains blagues à tabac, etc. En France, on donne à cette fermeture le nom de *fermeture éclair*.

Gaiters

Gaiter est un terme anglais qui sert à nommer la guêtre. Nous avons donc doublement tort de donner à ce mot le sens de bottine à élastiques.

Noir à chaussures, black-bol

La composition qui sert à rendre les chaussures noires et luisantes s'appelle en France *cirage*, *cirage en pâte*, *cirage anglais*, selon le cas. *Noir à chaussures* ne s'y dit pas ; encore moins, *black-bol*, qui est une corruption canadienne de l'étiquette *Black-Ball* que portaient les cirages en pâte préparés par une maison anglaise. Ajoutons en passant qu'on fait cirer ses chaussures. *Shiner* et *donner un shine* sont des horreurs.

Le Comité d'étude
de la Société du Parler français au Canada.

(*Conservez ce feuillet. — A suivre.*)

NO 26

CORRIGEONS-NOUS !

Pad

L'espèce de guêtre que portent certains joueurs pour se protéger les jambes s'appelle en français *jambière. Pad* en est le nom anglais.

Mite

Mite s'emploie en France avec le sens de *mitaine* ; mais il est provincial. Il faut donc éviter de lui donner ce sens.

Gant de kid

Kid est un mot anglais dont l'équivalent français est *chevreau.* Il faut dire: *gant de chevreau* ou *de peau,* non pas: *gant de kid.*

Sailor

Nous donnons ce nom anglais au chapeau de paille à bords plats. C'est *canotier* qu'il faut l'appeler en français.

Tourmaline

Tourmaline ne se dit en français que d'un minéral siliceux. C'est donc à tort que nous appelons de ce nom certaines coiffures sans bord. C'est *béret* qu'il faut dire.

Jaquette

Jaquette n'a pas, en français, le sens que nous lui attribuons. Jaquette peut fort bien se dire de l'habillement d'homme qui descend jusqu'aux jarrets et dont les pans de devant sont évasés, ainsi que de la robe que portent les petits garçons avant qu'on leur donne la culotte. Mais c'est parler incorrectement que d'appeler *jaquette* la chemise qui se porte la nuit. C'est *chemise de nuit* qu'il faut dire.

Corps

Le mot *corps* est français ; mais il ne sert pas, en France, à désigner le sous-vêtement qu'on porte sur la peau. Ce sous-vêtement est une sorte de camisole, que les Français appellent généralement *gilet*, *gilet de coton*, *de laine* ou *de flanelle*.

Chape

Chape s'emploie chez nous pour désigner une sorte de châle en tricot ou en étoffe de laine, formant un rectangle très long, dont les hommes et les femmes s'entourent la partie supérieure du corps, pour la protéger contre le froid. *Chape*, qui est un mot français, n'est pas usité avec cette acception en France. Il ne s'y dit que du manteau de cérémonie que l'on revêt à l'église pour certains offices solennels. Notre *chape* est un châle.

Full-dress

Encore une locution anglaise qu'on entend quelquefois chez nous. Il faut dire en français: *grande toilette*, *frac*, *habit*.

Caoutchouc

Ce terme français se dit fort bien du couvre-chaussure en caoutchouc. Mais il ne s'emploie pas en France pour désigner un manteau de pluie. Il faut dire *paletot imperméable*, ou *imperméable* tout court.

Ciré

Ciré signifie, en français, enduit d'une composition qui rend imperméable. Ainsi, il y a de la toile cirée, du taffetas ciré. Mais *ciré* ne s'emploie pas, dans le bon usage, pour désigner un paletot imperméable. Il faut dire : *imperméable*, *paletot imperméable*, ou *paletot en toile cirée*.

Brayet

C'est ainsi qu'on appelle, chez nous, le vêtement de tricot s'appliquant exactement sur la peau et servant quand on

prend un bain dans une rivière, dans la mer. C'est *caleçon de bain*, *costume de bain* ou *maillot de bain* qu'il faut dire, selon la forme qu'a ce vêtement. L'expression *habit de bain* n'est pas usité en France, non plus que *brayet*.

Devanture

Devanture est usité parfois chez nous pour désigner le devant d'un habit, d'une chemise. Ex. : Tu as sali ta *devanture* de chemise. C'est là un provincialisme, qu'on ne saurait admettre dans le bon langage. Il faut dire *devant* d'un habit, d'une chemise.

Stud

Stud est un mot anglais, dont l'équivalent français est *bouton*. Il faut dire : *bouton* de faux col, *bouton* de manchette, *bouton* de devant de chemise, non pas *stud* de faux col, de manchette, de devant de chemise. Il y a des boutons à bascule pour cols rigides, des boutons à doubles patins à ressort, des boutons à pression, des boutons à tête ronde fixe, des boutons à tête conique, des boutons pour manchettes rondes, des boutons pour manchettes ovales, des boutons à chaînette pour manchettes souples, etc.

L'ensemble des boutons de plastron et des boutons de manchettes s'appelle *garniture* (de boutons), non pas *set*.

Épinglette

Nous donnons le nom d'*épinglette* à l'épingle en or, en argent, dont la tête porte un diamant, une pierre précieuse, et qui se met sur la cravate. *Épinglette* n'a jamais eu cette acception en France. Cette épingle de parure y porte le nom d'*épingle de cravate*.

Loquet, laquet

C'est parler anglais que de donner le nom de *loquets* ou *laquets* aux menus bijoux qui pendent aux chaînes de montre. En effet, ces menus bijoux s'appellent *lockets* en anglais. Le terme français est *breloque* (pour chaîne de montre).

Satchel

Satchel est un mot anglais. Ses équivalents français sont *sacoche*, *petit sac*. Chez nous, il a un sens plus étendu que dans le vocabulaire anglais ; il se dit du portemanteau, du sac de voyage, de la sacoche, du sac à main, du réticule, du sachet, et même parfois de la boîte à couteaux. Employons ces termes français au lieu du mot *satchel*.

Portefeuille

Ce mot désigne en France le carton à poche destiné à recevoir du papier, des dessins, etc. Il peut se dire de l'enveloppe de cuir où l'on renferme des billets de banque. Mais c'est parler improprement que de l'employer en parlant du petit sac de cuir dans lequel on met sa monnaie. C'est *porte-monnaie* ou *bourse* qu'il faut dire.

Étoffe, flanelle, toile du pays

Nous donnons le nom d'*étoffes du pays*, de *flanelles du pays*, de *toiles du pays* aux étoffes, aux flanelles, aux toiles qui ont été fabriquées dans les ménages, sur les fermes, pour les distinguer de celles qui se fabriquent dans les manufactures. Cette façon de parler n'est pas correcte. Il faut dire : *étoffe de ménage*, *flanelle de ménage*, *toile de ménage*.

Stoff

Ce terme s'emploie en France pour désigner une étoffe de laine à dessins. Il est une francisation du mot anglais *stuff*, équivalent d'*étoffe*. Chez nous, on se sert du nom de *stoff* pour désigner n'importe quelle étoffe. C'est sûrement là un anglicisme, et il convient de l'exclure de son vocabulaire.

Le Comité d'étude
de la Société du Parler français au Canada.

(*Conservez ce feuillet. — A suivre.*)

NO 27

CORRIGEONS-NOUS !

Beaver

Ce terme est anglais. Il faut donc éviter de s'en servir pour désigner une sorte de drap très épais et fort employé pour la confection de vêtements d'homme, surtout de paletots. C'est *castor* qu'il faut dire.

Bouragan

Bouragan s'est dit autrefois de l'étoffe que nous désignons sous ce nom. Aujourd'hui, c'est *bouracan* qui est usité.

Melton

Ce mot n'est pas français. C'est *molleton* qu'il faut dire pour désigner cette étoffe épaisse et moelleuse qui sert à faire certains vêtements ou certaines doublures.

Corduroy, corde du roi

Corduroy est un mot anglais, et la locution *corde de roi* n'en est que la déformation. L'étoffe à laquelle nous donnons ces noms de *corduroy* ou de *corde de roi* est du velours de coton à côtes. Son nom est *velours côtelé*.

Dril

La toile dont on fait les salopettes, les habits de travail, porte en anglais le nom de *dril*, et on lui conserve quelquefois, chez nous, cette appellation. Disons *toile*, tout simplement.

Batiste

La véritable batiste est une toile de lin très fine. C'est donc à tort que nous appelons *batiste* une étoffe de coton glacée, teinte et unie, qui est employée pour faire les doublures. Les noms véritables de cette étoffe sont *percaline* et *lustrine*. La lustrine est une percaline fortement apprêtée et lustrée.

Poil de chèvre

C'est à tort que l'on donne, chez nous, le nom de *poil de chèvre* à certains fils de soie employés pour ourler les bords des boutonnières. Ces fils sont de la soie torse.

Poil

Poil ne peut se dire pour *fourrure*. Disons donc : manteau de fourrure, bonnet de fourrure, non pas : *capot de poil, casque de poil.*

VÊTEMENTS DE DAMES

Taille

Le mot *taille* peut fort bien s'employer en parlant d'une robe. La taille d'une robe, c'est l'action de tailler l'étoffe pour en faire une robe ; c'est aussi la manière dont l'étoffe est taillée ; c'est enfin la ceinture de cette robe. Mais *taille* ne se dit pas, dans la langue de bonne compagnie, pour désigner la partie de la robe qui recouvre le buste et qui est ajustée. C'est *corsage ajusté* qu'il faut dire.

Polka

On donne quelquefois le nom de *polka* à un gilet de laine, tissé ou tricoté, que portent surtout les dames. C'est *gilet de laine* qu'il faut dire.

Collerette

Ce mot est français. Il se dit d'une sorte de petit collet de linge, dont les femmes se couvrent quelquefois la gorge et les épaules. Les tours de cou plissés que les hommes portaient au temps de Henri IV étaient des collerettes. Mais *collerette* ne s'est jamais dit en France du manteau court, à capuchon et sans manches, que les dames portent par-dessus leurs autres vêtements, ni du grand collet rabattu qui leur couvre les épaules et la poitrine. C'est *mante* qu'il faut dire dans le premier cas, et *pélerine* dans le second. Notre *collerette* de fourrure est une pélerine de fourrure.

Mantelet

En France, le mantelet est un vêtement léger, sans manches, dont les dames se couvrent les épaules pour sortir. *Mantelet* n'est donc pas le terme à employer pour désigner le corsage que nos paysannes portent avec une jupe d'étoffe différente. Ce corsage doit s'appeler *matinée*, lorsqu'il est ajusté et ne rentre pas dans la jupe. Lorsqu'il rentre dans la ceinture de la jupe, on peut lui conserver le nom de *corsage* ou lui donner celui de *chemisette* ou *blouse*.

Frison

Frison est un terme français qui s'emploie avec plusieurs acceptions. Mais il n'a pas en France celle de bande d'étoffe plissée ou froncée, servant de garniture à une robe, à des rideaux, etc., et arrêtée par le haut seulement. C'est *volant* ou *falbala* qu'il faut dire. *Falbala* commence à vieillir, cependant.

Slip

Encore un terme anglais à éviter. Pour désigner la pièce de lingerie pour dames ou fillettes, composée d'un cache-corset et d'un jupon, disons *combinaison-jupon*, qui est le terme admis en France.

Devantière, devanture

Devantière, au sens de *tablier*, est provincial ; et *devanture* ne vaut guère mieux. Disons donc toujours *tablier*.

Cache-menettes, cache-menottes

On donne parfois, chez nous, l'un de ces noms au tablier muni de poches où l'on puisse se cacher les mains. Ces mots de *cache-menettes* et de *cache-menottes* ne sont pas français. Disons tout simplement : *tablier à poches*.

Broche

Broche se dit bien du bijou de femme garni d'une épingle, dont on se sert pour attacher un châle, un col, etc. Mais *broche* ne peut s'employer pour désigner l'épingle qui sert à retenir les cheveux d'une femme. C'est *épingle à cheveux* qu'il faut dire.

Frisette, frisettine

Frisette et *frisettine* sont usités chez nous pour désigner les morceaux de papier ou d'étoffe et les feuilles de métal dont on enveloppe des mèches de cheveux pour les friser. Il faut dire *papillote* ; car *frisettine* n'est pas français et *frisette* ne se dit en France que de la petite boucle que forment des cheveux frisés.

Nuage

Nous donnons couramment le nom de *nuage* à une sorte de cache-nez en laine tricotée, d'apparence floconneuse, que les campagnardes portent, l'hiver, enroulé autour de leur chapeau ou de leur bonnet de fourrure. En France, le *nuage* est un tissu beaucoup plus léger et qui se porte autour d'une tête non coiffée. C'est ainsi que le poète Louis Mercier parle quelque part du *nuage* de mousseline des petites communiantes. Le terme *nuage* nous semble de bon aloi, et il nous paraît préférable à *cache-nez en laine tricotée* qui est le nom français proprement dit.

Bonnette

Nos paysans appellent *bonnette* une coiffure de femme ayant la forme d'un bonnet de nuit et faite en tricot de laine. *Bonnette* n'est pas français avec cette acception. C'est *bonnet de laine* qu'il faut dire.

LE COMITÉ D'ÉTUDE
DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA.

(*Conservez ce feuillet. — A suivre.*)

NO 28

CORRIGEONS-NOUS !

Châle à pointes

Le châle, on le sait, est une longue pièce d'étoffe de laine, de soie, etc., qui forme un carré ou un rectangle et que les femmes portent drapée sur leurs épaules. Chez nous, le châle carré se porte aussi plié diagonalement, et on lui donne alors le nom de *châle à pointes*, parce que deux de ses coins tombent en pointes dans le dos. Il suffit de dire *châle*, tout court.

Câline

Nous désignons sous le nom de *câline* un ajustement de tête que les femmes portent dans les campagnes. Ce terme est provincial. Pour parler le français de bonne compagnie, il faut dire : *bonnet de femme, coiffe.*

Capiche

Ce terme sert, chez nous, à désigner un capuchon en étoffe ou en laine, que les femmes portent et qui descend jusque sur les épaules. Il est provincial. Dans la bonne compagnie, on dit en France *capeline* ou *capuche.*

Capine

Nous donnons, chez nous, le nom de *capine* à la coiffe de femme qui descend jusque sur les épaules. *Capine* est une corruption de *capeline*, qui est le terme à employer pour désigner cette coiffure.

Légonne

C'est barbariser que de parler de *chapeaux de légonne. Légonne* est la francisation canadienne du mot *Leghorn*, qui est le nom anglais de la ville de Livourne, en Italie. Parce que la paille tressée avec laquelle on fabrique les chapeaux de *légonne* a d'abord été préparée à Livourne, les Anglais l'ont appelée *leghorn*. Mais en France, le chapeau qui

est fait avec cette paille ne s'appelle ni chapeau de *leghorn*, ni même chapeau de *Livourne*. Il porte le nom de chapeau de *paille d'Italie*.

Shape

On entend parfois parler de *shape* de chapeau. *Shape* est un terme anglais, qui a pour équivalents français *carcasse* et *forme*. Disons donc *forme* ou *carcasse* de chapeau, non *shape* de chapeau.

Net

C'est parler anglais que d'appeler *net* le petit tissu de mailles nouées que les femmes portent pour retenir leurs cheveux. Le nom français de ce tissu est *filet*.

Pend'oreille, pendrilloche

Pend'oreille et *pendrilloche* ne sauraient se dire, dans la langue de bonne compagnie, pour désigner la parure que les femmes portent suspendue à leurs oreilles. Il faut dire *pendant d'oreille* ou *pendant*, *boucle d'oreille* ou *boucle*. La boucle d'oreille est, proprement, l'anneau qui est suspendu à l'oreille comme ornement, et le pendant d'oreille, la parure de pierreries, de perles, d'or, etc., qui est attachée à la boucle d'oreille. Mais *boucle d'oreille* et *boucle* s'emploient aussi par extension, en parlant du pendant d'oreille proprement dit ; de même, *pendant d'oreille* et *pendant* désignent, par extension, à la fois la boucle et le pendant.

Menotte

C'est à tort que nous donnons le nom de *menotte* à un petit gant de femme qui ne couvre qu'une partie des doigts. En français, *menotte* ne se dit que d'une petite main mignonne et, au pluriel, du lien avec lequel on attache ensemble les mains d'un prisonnier, pour l'empêcher de s'échapper ou de faire du mal. Le petit gant de femme qui ne couvre qu'une partie des doigts s'appelle *mitaine* ou *demi-gant*.

Sac de dame

C'est parler improprement que de donner le nom de *sac de dame* à la poche mobile à fermeture qui est faite en filet, en cuir ou en étoffe, et que les femmes portent au bras ou à la main. Il faut dire *réticule*, *sac*, *sac à main*, *saccoche*, *sac à provisions* ou *filet à provisions*, selon le cas.

Afficolants, affiquiots, affiquots, affiteaux

Ces mots ne sont pas français. Pour désigner les menus objets d'ajustement, les ornements de toilette, il faut dire *affiquets*, non pas *afficolants*, etc.

Agrès

Agrès est un terme de marine, en français. Il ne saurait donc se dire d'un costume ridicule, d'un ensemble de toilette risible. Il faut dire *accoutrement*.

Sealette

Ce mot barbare s'emploie, chez nous, pour désigner une étoffe veloutée imitant la fourrure du veau marin. Disons tout simplement *imitation de veau marin*, *imitation de phoque*.

Siliskine

Siliskine est la francisation canadienne de *sealskin*, terme anglais servant à désigner la fourrure de phoque, de veau marin. D'après le *Larousse illustré*, les Français emploieraient, eux aussi, le mot *sealskin* pour désigner cette fourrure, mais ils prononceraient *silsskin*. Le mieux est de dire : *fourrure de phoque*, *fourrure de veau marin*.

Silken, silkine

Ces termes s'emploient, chez nous, pour désigner un fil de coton qui ressemble à la soie. Ils sont anglais. Disons *fil de coton brillant*.

Molletoné

On donne, chez nous, le nom de *molletoné* à un tissu de coton dont la surface est légèrement frisée et annelée. Il faut dire *étoffe moutonnée.*

Casimir

On confond parfois, chez nous, le *casimir* avec le cachemire. Le casimir est une sorte de drap léger presque exclusivement employé pour la confection des pantalons et des gilets, tandis que le cachemire est une étoffe de laine de mérinos destinée aux vêtements de femmes. Ne disons donc pas *casimir* lorsqu'il s'agit de cachemire.

Fale

La partie du vêtement qui couvre la poitrine prend parfois, chez nous, le nom de *fale. Fale* est une locution provinciale. Pour parler correctement, il faut dire, selon le cas : *plastron, jabot, devant,* etc.

Fale de pigeon

Nos paysans donnent parfois ce nom aux liens qui servent à retenir certaines coiffures de femme. C'est *bride* (de chapeau) qu'il faut dire, pour parler la langue d'école.

Snap

C'est parler anglais que d'appeler *snaps* les boutons en métal avec boutonnière métallique qui se ferment par pression. Le nom français de ces boutons est *boutons à pression.*

LE COMITÉ D'ÉTUDE
DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA.

(*Conservez ce feuillet. — A suivre.*)

L'organe officiel de la Société du Parler français est le *Canada français*, publication de l'Université Laval. Cette revue d'intérêt général paraît tous les mois, de septembre à juin inclusivement ; chaque livraison contient 96 pages de texte sur des sujets intéressants et variés. Les feuillets de " Corrigeons-nous " y sont intercalés régulièrement. L'abonnement ($3.00 par année, $2.00 pour les instituteurs et institutrices de l'enseignement primaire ainsi que pour les étudiants) comporte l'inscription, sans autres frais, comme membre de la Société du Parler français. Adresse : Université Laval, Québec.

NO 29

CORRIGEONS-NOUS !

Ballon

Les *ballons* ne se portent plus, et depuis longtemps ; mais on en parle encore quelquefois, chez nous. Employé pour désigner le jupon bouffant de nos arrière-grands-mères, le terme *ballon* est provincial. Ce jupon s'appelle *crinoline*, dans le français d'école.

Braid

Ce mot est anglais. Ses équivalents français sont : *galon*, *soutache*, *passement*, *passementerie*, *tresse*, *milleret*, *ganse*, *mignardise*, *lacet*.

Le galon est le tissu d'or, d'argent, de soie, qui est plus étroit et plus épais qu'un ruban, et qui, mis sur le bord ou les coutures des vêtements, des couvertures de meubles, etc., sert d'ornement et empêche qu'ils ne s'effilent.

La soutache, qu'on appelle aussi chez nous *braid militaire*, est une sorte de galon très étroit dont on orne, en manière de bordure, les costumes militaires et les vêtements de femmes.

Le passement et la passementerie sont des tissus plats et étroits de fils d'or, de soie, etc.

La tresse est un tissu fait de fils, de cordons entrelacés.

Le milleret est une sorte d'agréments unis ou festonnés, dont on bordait les bandes qui garnissaient les robes de femmes ; on lui donne aussi, chez nous, le nom de *miret*, qui n'est pas français.

La ganse, qu'on appelle aussi chez nous *braid tubulaire*, *braid à boutonnières*, est un cordonnet de soie, d'or, d'argent, etc., qui sert ordinairement à attacher un bouton.

La mignardise, à laquelle on donne aussi chez nous le nom de *braid mignardise*, est une petite soutache qui sert de garniture ou qui sert à faire certaines dentelles.

Le lacet est un tissu plat de fils entrelacés dont on se sert pour faire certaines dentelles. C'est pour cela qu'on l'appelle aussi, chez nous, *braid à dentelles*. Le *braid* anglais est un la-

cet anglais ; le *braid* à finir est un lacet à finir, et le *braid* à médaillon est un lacet à médaillon.

Crémeur

Ce mot est sans doute une altération d'un terme de slang américain, *krimmer*, qui a la même acception ; nous avons donc une double raison de ne pas nous servir du mot *crémeur*.

Le *Larousse ménager* signale parmi les fourrures du type *astracan*, l'*astracan* proprement dit, la *persiane* et le *krimer*. D'après le *Larousse ménager*, le *krimer* est produit par un agneau de la Russie méridionale et se distingue de l'astracan persiane par ses bouclettes frisées en tire-bouchon, perpendiculairement à la peau, tandis que l'astracan persiane a des bouclettes serrées parallèlement à la peau. Ce *krimer* vient vraisemblablement de la Crimée, qui fait partie de la Russie méridionale ; c'est ce qu'on appelle aussi en France *agneau de Crimée*.

Nous donnons généralement le nom de *mouton de Perse* à ces fourrures à poil frisé et plus ou moins long. Il serait mieux de dire *agneau de Perse*, car ces fourrures, quand elles sont frisées, viennent d'agneaux très jeunes, même mort-nés.

Au lieu de *crémeur*, disons donc : *mouton de Perse*, ou mieux *agneau de Perse*, *agneau de Crimée*, ou tout simplement *astracan*, qui est le terme consacré en France pour désigner d'une manière générale, les peaux d'agneaux qui viennent de la Perse et de différentes parties de la Russie orientale ou méridionale.

VÊTEMENTS D'ENFANTS

Camail

La capeline que l'enfant porte l'été prend parfois, chez nous, le nom de *camail*. Ce mot n'est usité en France aujourd'hui que pour désigner certains petits manteaux ou une sorte de pélerine à capuchon. Au lieu de *camail*, disons donc

capeline d'enfant, ou simplement *capeline*, si le contexte le permet.

Cache-pénette

On donne quelquefois, chez nous, le nom de *cache-pénette* au tablier d'enfant qui descend jusqu'à la moitié des cuisses et qui cache le séant. Ce nom n'est pas français.

Rompers

Ce nom est anglais. Pour désigner la combinaison robe-culotte que portent les jeunes enfants, on se sert en France du mot *barboteuse*, ou simplement du mot *combinaison*.

Duck

Nous désignons sous le nom de *duck* une cotonnade blanche, généralement sergée, qui s'emploie pour faire des pantalons, des costumes de sports, des costumes d'été.

C'est un terme anglais.

En France, cette cotonnade est généralement connue sous le nom de *toile à pantalons*. On l'appelle aussi *tennis*, quand elle est à rayures.

ALIMENTS

Gargote, gargousse

En français, *gargote* désigne un restaurant de bas étage ou un ménage où l'on mange malproprement. Chez nous, il se dit, ainsi que *gargousse*, de la cuisine, des aliments qu'on apprête, et il se prend en bonne comme en mauvaise part. Ainsi, quand nos cuisinières prennent des vacances, les maîtresses de maison doivent faire la *gargote* ou la *gargousse*. Pour parler correctement, il faut dire *cuisine* ou *aliments*, selon qu'il convient.

Ortolan, artalan, apala, apola

Ortolan est le nom français d'un petit oiseau de passage qui est d'un goût délicieux. Il ne faut donc pas trop s'étonner

si l'on entend quelquefois, chez nous, donner le nom d'*ortolans* à des friandises, à des mets rares et délicats. Mais si l'emploi d'*ortolan*, avec cette acception spéciale, peut se justifier, il n'en est pas de même d'*artalan*, d'*apala*, ni d'*apola*. Ces mots ne sont pas français. Disons *friandise*, *mets délicat*.

Gibelotte

Gibelotte n'a pas, en France, l'acception que nous lui donnons. Chez nous, une *gibelotte*, c'est un mets généralement peu réussi ou grossier, ou bien un ragoût de plusieurs sortes de viandes réchauffées, tandis qu'en France, la gibelotte est une fricassée de lapin, etc., au vin blanc. Notre *gibelotte* est un mets médiocre ou un salmigondis, selon le cas.

Ronde

C'est parler incorrectement que de demander du *steak* dans la *ronde* ou une tranche de lard dans la *ronde*. *Ronde* ne s'emploie pas en français pour désigner un morceau de bœuf ou de porc ; ce terme est une francisation canadienne de l'anglais *round*, qui a la même acception. Le morceau de viande que nous appelons *ronde* se nomme *gîte à la noix* ou *gîte*, en français. La partie postérieure du gîte, par exemple, porte en France le nom de *rond de gîte*.

LE COMITÉ D'ÉTUDE
DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA.

(*Conservez ce feuillet. — A suivre.*)

L'organe officiel de la Société du Parler français est le *Canada français*, publication de l'Université Laval Cette revue d'intérêt général paraît tous les mois, de septembre à juin inclusivement ; chaque livraison contient 96 pages de texte sur des sujets intéressants et variés. Les feuillets de " Corrigeons-nous " y sont intercalés régulièrement. L'abonnement ($3.00 par année, $2.00 pour les in tituteurs et institutrices de l'enseignement primaire ainsi que pour les étudiants) comporte l'inscription, sans autres frais, comme membre de la Société du Parler français. Adresse : Université Laval, Québec

a39003 013505374b

Bibliothèques
Université d'Ottawa
Echéance

Libraries
University of Ottawa
Date Due

DEC 1 1 1998

DEC 0 7 1998

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 06 03 05 14 19 6